
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXXV

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXXV



L'HONORABLE SIR EUGÈNE Fiset
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR "L'ACTION CATHOLIQUE"

1940

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec,
[L. S.]

ÉS.-L. PATENAUDE

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que la législature de la Province de Québec se trouve convoquée pour le VINGT DÉCEMBRE 1939, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil exécutif de ladite Province, jugé à propos de la proroger jusqu'au VINGT FÉVRIER 1940 ;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir le **VINGT DÉCEMBRE** 1939 ; vous convoquons par les présentes pour le **VINGT FÉVRIER** 1940, et en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la Province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la Province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce **ONZIÈME** jour de **DÉCEMBRE**, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, et de Notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

MARDI, le 20 FÉVRIER 1940

Le mardi vingtième jour de février, dans la quatrième année du règne de Notre Souverain Seigneur George VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la vingtième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont:

les honorables messieurs

Baribeau,
Carrel,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Scott,
Simard,

Les honorables conseillers législatifs sont informés qu'il a été émis une commission sous le grand sceau de la Province nommant l'honorable M. *Hector Laferté*, l'un des conseillers législatifs, orateur du Conseil Législatif.

Ladite commission est lue par le greffier comme suit :

CANADA,
Province de Québec
(L.S.)

EUG. FISET.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes :—

A tous ceux qui les présentes verront :

SALUT.

Sachez que, reposant pleine confiance en la loyauté, intégrité et habilité de l'honorable *Hector Laferté*, de la cité de Québec, avocat, c. r., Conseiller législatif pour la division de Stadacona, dans Notre province de Québec.

Nous avons, de Notre faveur spéciale, connaissance certaine et de plein gré, commis, constitué et nommé, et par les présentes, constituons et nommons ledit honorable *Hector Laferté*, Président du Conseil Législatif.

Pour ledit honorable *Hector Laferté*, tenir, exercer ladite charge et en jouir durant Notre bon plaisir et durant sa résidence dans les limites de Notre province de Québec, avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages s'y rapportant de droit.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite province de Québec.

TEMOIN : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUG. FISET, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

A Notre hôtel du Gouvernement, en la Cité de Québec, dans Notre dite Province ce dix-septième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le sous-secrétaire de la Province,

JEAN BRUCHÉSI.

L'honorable *Hector Laferté*, orateur, conduit par les honorables MM. *Nicol et Simard*, et précédé du gentilhomme huissier à la verge noire, prend le fauteuil au pied du trône.

La masse est alors placée sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. *Philippe Brais* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors le dit honorable M. *Philippe Brais*, de Montréal, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit :

CANADA,
Province de Québec
(L.S.)

EUG. FISET.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes :—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Philippe Brais*, avocat de Outremont,

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Grandville*, en remplacement de l'honorable *John Hall Kelly*, démissionnaire.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Philippe Brais*, notwithstanding tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tiennent ses séances, — ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. *EUGENE FISET*, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce seizième jour de février, l'an de grâce mil neuf cent quarante et de notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Philippe Brais*, a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Philippe Brais* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable *Eug. Fiset*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit : “Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Et l'Assemblée législative étant venue,
L'honorable orateur du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

L'honorable lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi ; mais quand ce choix sera fait l'honorable lieutenant-gouverneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable le lieutenant-gouverneur de se retirer.

A trois heures et demie de l'après-midi, l'honorable M. *Eug. Fiset*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit : “Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Et l'Assemblée législative étant venue,
L'honorable M. *Bernard Bissonnette*, dit :

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

L'Assemblée législative m'a choisi pour son orateur, bien que je me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés ; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que vous veuillez bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

L'honorable orateur du Conseil législatif dit alors :

Monsieur l'Orateur,

Je suis chargé par l'honorable lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, dans votre intelligence et dans votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu, et de vous informer que Sa Majesté vous reconnaît pour orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

Je suis aussi chargé de vous assurer que l'Assemblée législative aura libre accès auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur en temps opportun et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Alors il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

La disparition soudaine de notre Gouverneur général, lord Tweedsmuir, a causé un deuil profond dans tout le Canada. Par suite de l'intérêt particulier que cet homme d'état éminent s'était plu à porter à la vieille province de Québec, les regrets n'auront été nulle part plus vifs qu'au sein de notre population. Nous avons la satisfaction de savoir que ce très digne représentant du Roi chérissait pardessus tout le souvenir de l'accueil respectueusement affectueux dont Leurs Majestés le Roi Georges VI et la Reine Elizabeth furent l'objet en notre Capitale, au mois de mai dernier. Il était aussi parmi ceux qui s'étaient réjouis de l'honneur attribué à notre pays dans le choix de Son Éminence le Cardinal Villeneuve comme légat du pape aux fêtes commémoratives de Domrémy.

Il n'est souverainement agréable d'interpréter le sentiment de cette législature en rendant à mon distingué prédécesseur l'hommage que lui méritent ses hautes qualités et le dévouement qu'il a mis à s'acquitter de ses fonctions. Il a continué des traditions auxquelles je n'appliquerai à être fidèle.

Dans la terrible guerre que l'Empire britannique a dû entreprendre pour assurer le respect des traités et la liberté des peuples, Québec fait noblement sa part. Nos fils s'enrôlent en grand nombre et s'apprêtent à maintenir sur les champs de bataille la réputation du glorieux 22e.

Ce conflit mondial accentue la gravité des problèmes que nous avons déjà à résoudre. Il nous faut d'urgence diminuer l'écart qui existe entre les recettes et les dépenses, et en arriver à équilibrer le budget provincial. Nous nous proposons de réduire les dépenses capitales au strict minimum. Le fardeau des dettes accumulées en ces dernières années rend indispensable une augmentation des revenus, mais mon gouvernement verra à ce que les impôts soient équitablement répartis. Pour éviter de grever trop lourdement les générations futures et ne pas infirmer le crédit de la Province, nous nous efforcerons de payer les allocations de chômage à même les revenus ordinaires. La date de clôture de l'exercice financier sera changée de façon à correspondre à celle du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario. Les relations et les comparaisons en seront ainsi facilitées.

Dans le but de créer de l'emploi, mon gouvernement favorisera l'établissement de nouvelles industries en abrogeant certaines lois qui les détournent actuellement de notre province.

Nous fournirons également du travail à notre main-d'œuvre en exécutant un programme de voirie qui comprendra non seulement la réfection de nos routes, mais la construction progressive de larges artères, grâce auxquelles notre commerce bénéficiera de voies rapides de communication, cependant que les touristes afflueront dans nos villes et nos campagnes. Pour obtenir une parfaite coordination, la direction de tous les travaux exécutés sur notre réseau routier sera centralisée au ministère de la Voirie.

Les circonstances actuelles nous invitent à mettre en valeur nos gisements minéraux. Il importe à cette fin d'attirer les détenteurs de capitaux en supprimant les entraves qui les portent à chercher ailleurs des placements moins onéreux. La loi qui régit l'exploitation de nos ressources naturelles et la loi des valeurs mobilières seront toutes deux modifiées.

Une législation spéciale vous sera présentée pour que, dans nos zones de terrain boisé, notre domaine forestier soit exploité au bénéfice de la classe ouvrière et de la petite industrie locale, aussi bien que des colons et des agriculteurs.

La pêche maritime sollicite notre attention, non seulement à raison du commerce qu'elle est susceptible d'alimenter, mais parce qu'elle constitue la ressource principale de notre intéressante population de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Nous créerons un organisme dont le rôle consistera à aider nos pêcheurs à mieux présenter leurs produits sur le marché et à développer une plus grande variété de conserves.

Pour que toute notre population ait le bénéfice des forces hydrauliques dont la Providence a doté la province de Québec, mon gouvernement assu-

ra, par une législation appropriée, une distribution plus générale et moins coûteuse de l'énergie électrique.

Nous metrons en vigueur la loi qui pourvoit à des mesures efficaces pour abolir définitivement les rentes seigneuriales.

Sachant que nous contribuerons au succès de nos armes et au triomphe de notre cause en intensifiant la production de denrées alimentaires, et que le progrès de l'agriculture servira les meilleurs intérêts de notre province, nous donnerons une vigoureuse impulsion à la culture du sol. Nous encouragerons les nouvelles cultures, notamment celles du lin et de la betterave à sucre. Nous organiserons des débouchés prompts et avantageux à Montréal et à des postes stratégiques à l'étranger.

Nous favoriserons le retour à la terre en groupant dans nos régions de colonisation particulièrement propices, autour des paroisses déjà existantes, les sujets les plus aptes, et en leur accordant l'assistance voulue uniquement sous formes de primes de défrichement et de mise en culture.

Nous combattons le chômage dans nos villes en collaborant étroitement avec le gouvernement fédéral, sans préjudice de notre autonomie provinciale.

Conscients de notre responsabilité à l'endroit de la classe ouvrière, nous présenterons une loi de salaire minimum qui remplacera la loi actuelle des salaires raisonnables. Cette loi servira de complément à la Loi des conventions collectives, qu'une Commission sera chargée d'étudier en vue d'y apporter les modifications désirables. Deux lois récentes, qui paraissent contraires à l'intérêt des ouvriers, seront révoquées. Nous affermirons notre législation sociale en instituant un Conseil supérieur du travail, analogue à ceux qui ont joué un rôle si bienfaisant en Europe.

Notre sollicitude se portera vers la jeune génération qui traverse des heures difficiles. Outre les travaux multiples dont nous la ferons bénéficier, nous nous entendrons sans retard avec le gouvernement fédéral pour renouveler l'entente concernant l'aide à la jeunesse.

L'instruction publique exige notre attention immédiate. Tout en aidant, ainsi qu'il convient, l'enseignement supérieur et nos universités, nous adopterons les moyens voulus pour que notre enseignement s'améliore à l'école primaire, aux écoles d'arts et métiers et aux écoles techniques, et pour que ces diverses institutions se relient plus étroitement les unes aux autres.

Soucieux de conserver notre capital humain, nous vous soumettrons des lois destinées à prévenir des maladies dont les ravages inquiètent au Canada comme aux États-Unis, les esprits avertis. Nous activerons notre lutte contre la tuberculose, de même que contre la mortalité infantile. Vous aurez à étudier une législation qui vise à protéger l'enfant naturel et l'enfant abandonné.

Dans les conditions de vie moderne, la femme joue un rôle souverainement important, et son concours est devenu indispensable pour opérer les réformes sociales qui s'imposent. Le privilège d'exprimer son avis dans la direction des affaires publiques ne saurait lui être plus longtemps refusé. Nous nous proposons, en conséquence, de lui accorder le droit de vote aux élections provinciales.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous, et rapport vous sera fait de la situation financière de notre province.

Il vous incombera de voter les crédits requis pour la prochaine année fiscale.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'intérêt général et d'intérêt particulier.

J'ai la conviction que vous étudierez avec soin les questions qui vous seront soumises, et que toutes vos décisions s'inspireront du souci de la justice et du bien public.

Alors, l'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Martin B. Fisher* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Martin B. Fisher*, accompagné des honorables MM. *Chapais* et *Raymond*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit:

CANADA,
Province de Québec }
(L.S.)

E. L. PATENAUDE.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes :—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Martin B. Fisher*, de Hemmingford

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos amis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Inkerman en remplacement de feu l'honorable *Charles A. Smart*, décédé.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Martin B. Fisher* notwithstanding tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tiennes ses séances, — ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TEMOIN : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LEON PATENAUDE, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-troisième jour de septembre, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Martin B. Fisher* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Martin B. Fisher* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Pierre Bertrand* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Pierre Bertrand*, accompagné des honorables MM. *Chapais* et *Giroux*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur

ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci en fait la lecture comme suit :

CANADA
Province de Québec
(L.S.)

E. L. PATENAUDE.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes :—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Pierre Bertrand*, ouvrier de Québec.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent convalner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *LaSalle*, en remplacement de l'honorable *Jean Mercier*, démissionnaire.

Nous vous enjoignons, à vous ledit honorable M. *Pierre Bertrand*, notwithstanding tous empêchements et toutes raisons de vous trouver et de siéger, au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances, — ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TEMOIN : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LEON PATENAUDE, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-troisième jour de septembre, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Pierre Bertrand* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Pierre Bertrand* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Brais*, présente un bill (A), concernant l'agriculture.
Ledit bill est lu est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Résolu, que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 21 FEVRIER, 1940

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

les honorables messieurs

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Daniel,
DuTremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté.

Lemieux,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Scott.
Simard,
Thériault,

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Scott*:

No 1.—Dame Grace Wilhelmina Rothwell et autre;

No 2.—Dame E. S. Meighen;

Par l'honorable M. *DuTremblay*:

No 3.—De Albert Lagnado;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 4.—De la ville de La Tuque;

Par l'honorable M. *Simard*:

No 5.—De Leslie H. Gault et autres;

Par l'honorable M. *Scott*:

No 6.—De la municipalité du village de Gatineau et autre;

Par l'honorable M. *Moreau*:

No 7.—Corporation scolaire de Ste-Monique de Honfleur;

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 8.—St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 9.—De Mgr Eugène C. Laflamme et autres;

Par l'honorable M. *Nicol*:
No 10.—De la cité de Verdun;
No 11.—De Gladys Wilson;

Par l'honorable M. *Scott*:
No 12.—De Milton A. Joseph;

Par l'honorable M. *Simard*:
No 13.—Des commissaires d'écoles municipalité de Longueuil;

Par l'honorable M. *Scott*:
No 14.—De Phillip Joseph;

Par l'honorable M. *Lemieux*:
No 15.—De Henri Rolland et autres;
No 16.—De Louis Cohen et vir. et alias;

Par l'honorable M. *Marchand*:
No 17.—De la ville LaSalle;
No 18.—De la cité de Lachine;

Par l'honorable M. *Nicol*:
No 19.—De la cité de Sherbrooke;

Par l'honorable M. *Giroux*:
No 20.—De la ville de Farnham;

Par l'honorable M. *Moreau*:
No 21.—De la corporation de la paroisse de St-Féréol;

Par l'honorable M. *Scott*:
No 22.—De la Société des Comptables-agrésés;

Par l'honorable M. *Grothé*:
No 23.—De la ville de Belœil;

Par l'honorable M. *Champagne*:
No 24.—Du curé et marguilliers fabrique de la paroisse de St-Eustache;
No 25.—Du Rév. Charles-Hector Deslauriers et autres;

Par l'honorable M. *Nicol*:
No 26.—De la cité de Granby;

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 27.—De la corporation municipale de Donnacona;
No 28.—Des commissaires d'écoles de la ville de Donnacona;

Par l'honorable M. *DuTremblay*:

No 29.—De la société St-Jean-Baptiste de Montréal et autre;

No 30.—De Roberval-Saguenay Railway Company.

Par l'honorable M. *Roy*:

No 31.—De “L'Action Sociale Catholique”;

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 32.—De la ville de Coaticook;

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 14 mars.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Bertrand, Brais, Champagne, Chapais, Choquette, DuTremblay, Fisher, Giroux, Laferté, Lemieux, Nicol, Raymond, Roy* et *Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Baribeau, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond, Roy*, et *Scott* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Bertrand, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Daniel, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Lemieux, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond* et *Simard*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Chapais, Choquette, Daniel, Fisher, Laferté, Nicol, Raymond* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux et que cette commission soit composée des honorables MM. *Brais, Champagne, Chapais, DuTremblay, Fisher, Giroux, Laferté, Nicol, Raymond* et *Scott*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privé avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront envoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code Civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal, et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est

Proposé, par l'honorable M. *Roy*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, et après que les honorables MM. *Chapais*, *Giroux*, *DuTremblay* et *Brais* eurent parlé.

Résolu, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, secondé par l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonnée que, ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Carrel, il est

Ordonné que, ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit:

EUG. Fiset,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps, administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 20 Février 1940.

Alors sur la motion de l'honorable M. Brais, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 14 MARS 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Fisher,
Grothé.

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Raymond,
Roy,
Scott,
Simard.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes
sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 33—De la ville de Victoriaville;

Par l'honorable M. *Scott*:
No 34—De Dame Alice Elliott;

Par l'honorable M. *Marchand*:
No 35—De la commission des Écoles Catholiques de Verdun;

Par l'honorable M. *Daniel*:
No 36—Des héritiers et exécuteurs testamentaires de feu Cléophas
St-Aubin;

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 37—De la Congrégation des Ursulines de Québec;

Par l'honorable M. *Lemieux*:
No 38—De Mlle Ernestine-Georgiana Frappier;

Par l'honorable M. *Roy*:
No 39—De la cité de Shawinigan;

Par l'honorable M. *Grothé*:
No 40—De la cité de Salaberry de Valleyfield;

Par l'honorable M. *Marchand*:
No 41—De la ville St-Laurent;

Par l'honorable M. *Baribeau*:
No 42—De la municipalité scolaire de la ville de La Tuque;

Par l'honorable M. *Daniel*:
No 43—De C. A. Daviault;

Par l'honorable M. *Simard*:
No 44—De la congrégation des Petits Frères Maristes;

Par l'honorable M. *Scott*:
No 45—Des Syndics de la paroisse St-Malachie;
No 46—De St. Paul Land Company;

Par l'honorable M. *Champagne*:
No 47—De la ville de St-Jérôme;

Par l'honorable M. *Nicol*:
No 48—De la municipalité du village de Valcourt;

Par l'honorable M. *Martin*:
No 49—De la ville de Pointe Claire;

Par l'honorable M. *Carrel*:
No 50—Des légataires de la succession de feu l'hon. Charles Wilson;

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 51—De Jacques Jolin;

Par l'honorable M. *Fisher*:
No 52—De la ville de Noranda;
No 53—De la ville de Val d'Or;
No 54—De la ville de Rouyn;

Par l'honorable M. *Bertrand*:
No 55—De la cité de Québec;

Par l'honorable M. *Baribeau*:
No 56—De la cité de Trois-Rivières;

Par l'honorable M. *Simard*:
No 57—De Démétrius Coulouridès;

Par l'honorable M. *Roy*:
No 58—De Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry;
No 59—De la cité de Lévis;

Par l'honorable M. *Simard*:

No 60—Des Écoles Catholiques de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 1—De Dame Grace Wilhelmina Rothwell et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Mlle Grace Catherine Reinauer en celui de McMaster et confirmant une convention d'adoption;

No 2—De Dame E. S. Meighen, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes d'un acte de donation;

No 3—De Albert Lagnado, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique du droit dans Québec après examen;

No 4—De la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et ratifiant les règlements 272 relatifs à l'évaluation des immeubles de la Brown Corporation, et 273 pour les immeubles de la St-Maurice Power Corporation;

No 5—De Leslie H. Gault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault;

No 6—De la municipalité du village de Gatineau et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant les résolutions et validant les contrats entre elles et La Masonite Co. of Canada;

No 7—De la corporation scolaire de Ste-Monique de Honfleur, demandant l'adoption d'une loi annexant à son territoire la municipalité scolaire de Pointe à La Savanne;

No 8—De St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom corporatif en celui de St. George Orthodox Church of Montreal;

No 9—De Mgr Eug. C. Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "La Fédération des Guides Catholiques de la Province de Québec";

No 10—De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 11—De Gladys Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson;

No 12—De Milton A. Joseph, demandant l'adoption d'une loi régularisant son stage d'étude et autorisant le Barreau de la Province de Québec de lui permettre d'exercer sa profession après examen;

No 13—Des commissaires d'écoles de la Municipalité de Longueuil, demandant l'adoption d'une loi modifiant ses limites;

No 14—De Phillip Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à l'admettre à la pratique du droit après examen;

No 15—De Henri Rolland et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'hon. Jean-Baptiste Rolland;

No 16—De Louis Cohen et vir. et alias, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de famille en celui de "Mescon";

No 17—De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 18—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 19—De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 20—De la ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 21—De la corporation de la paroisse de St-Féréol, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution et confirmant le contrat intervenu entre elle et la Quebec Power Company;

No 22—De la Société des Comptables-Agréés, demandant l'adoption d'une loi abrogeant les sections 11 et 12 de leur incorporation;

No 23—De la ville de Belœil, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 24—Du curé et marguilliers fabrique de la paroisse de St-Eustache, demandant l'adoption d'une loi leur conférant certains pouvoirs;

No 25—Du Rév. Charles-Hector Deslauriers et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant une nouvelle municipalité rurale sous le nom de "Mont-Tremblant";

No 26—De la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 27—De la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et confirmant un contrat intervenu entre elle et la Donnacona Paper Company;

No 28—Des commissaires d'écoles de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la réduction accordée et confirmant le contrat intervenu entre eux et la Donnacona Paper Company;

No 29—De la société de St-Jean-Baptiste de Montréal et autre demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 30—De Roberval-Saguenay Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 31—De l'Action Sociale Catholique, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 32—De la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi modifiant la Loi 1, Geo. VI, chap. 118;

L'honorable M. *Simard*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 14 mars 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Simard* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis,

Geo. A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Du Tremblay* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 14 mars 1940.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Du Tremblay*, a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

P. R. DU TREMBLAY,
Président

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Carrel*, présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 14 mars 1940.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Carrel*, a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

FRANK CARREL,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 14 mars 1940.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Laferté*, a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR LAFERTÉ,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Daniel*, présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 14 mars 1940.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code Civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne*, a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

J. F. DANIEL,
Président, pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roy*, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 14 mars 1940.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Nicol*, a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

A. V. ROY,
Président, pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 27 février 1940.

Résolu, Que les honorables MM. *Groulx, Girouard, Connors, Casgrain, Paquette et Sauvé* (Deux-Montagnes); MM. *Casgrain* (Gaspé-Nord), *Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Houde* (Mégantic), *Potvin, Ross, Talbot* et *Toupin* soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 27 février 1940.

Résolu, Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Bouchard, Mathewson, Côté et Bourque*; MM. *Bégin, Dumaine, Gosselin, Lawn, Morin* (Québec-Centre), et *Renault*, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 12), intitulé: "Loi concernant le budget de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Simard*, donne avis qu'il soumettra à cette Chambre la motion suivante:

"Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de sauvegarder la vie des usagers de la route, en décrétant que sur tout chemin public ouvert à la circulation des automobiles, les véhicules à traction animale devront être munis de lanternes ou de réflecteurs approuvés, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever."

L'honorable M. *Brais*, propose:

Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en

a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. *Baribeau, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond, Roy* et *Scott*, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, 4 avril.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau la liste des membres du Conseil législatif qui ont remis entre les mains du greffier une nouvelle déclaration de qualification conformément à la règle 91.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. *Brais* dépose sur le bureau:

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1938.

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1938.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable M. *Eug. Fiset*, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill à être sanctionné comme suit:

CHAP.

78 12 Loi concernant le budget de la cité de Montréal.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 4 AVRIL 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé.

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes
sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 61.—De la corporation municipale et des commissaires d'écoles
de St-Simon de Drummond;

Par l'honorable M. *Daniel*:

No 62.—Des Syndics paroisse Notre-Dame des Neiges;

No 63.— Du Révérend Cuthbert Fafard;

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 64.—De la cité de Drummondville;

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 65.—De la Corporation du Séminaire de Nicolet.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 33.—De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi
amendant sa charte;

No 34.—De Dame Alice Elliott, demandant l'adoption d'une loi
concernant la succession de feu John Dwane;

No 35.—De la commission des Écoles Catholiques de Verdun, deman-
dant l'adoption d'une loi l'autorisant à dresser un rôle d'évaluation pour
fins scolaires et autres fins;

No 36.—Des héritiers et exécuteurs testamentaires de feu Cléophas St-Aubin, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite succession;

No 37.—De la Congrégation des Ursulines de Québec, demandant l'adoption d'une loi d'incorporation;

No 38.—De Mlle Ernestine-Georgiana Frappier, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Frappier en celui de Beaudry;

No 39.—De la cité de Shawinigan, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 40.—De la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 41.—De la ville St-Laurent, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la ville;

No 42.—De la municipalité scolaire de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à l'évaluation des immeubles de la Brown Corporation;

No 43.—De C. A. Daviault, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Edouard Hénault;

No 44.—De la Congrégation des Petits Frères Maristes, demandant la modification de la Loi 4, George V;

No 45.—Des Syndics de la paroisse de St-Malachie, demandant l'adoption d'une loi modifiant leurs pouvoirs;

No 46.—De St-Paul Land Co., demandant l'adoption d'une loi confirmant le titre de certains lots dans la paroisse de Lachine;

No 47.—De la ville de St-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 323 de la ville;

No 48.—De la municipalité du village de Valcourt, demandant l'adoption d'une loi concernant le village;

No 49.—De la ville de Pointe Claire, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 50.—Des Légataires de la succession de feu l'hon. Charles Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession;

No 51.—De Jacques Jolin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Chirugiens Dentistes à l'admettre à la pratique après examen;

No 52.—De la ville de Noranda, demandant l'adoption d'une loi rétablissant les limites de la ville;

No 53.—De la ville de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 54.—De la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 55.—De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 56.—De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 57.—De Démétrius Coulouridès, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau à l'admettre à la pratique du droit;

No 58.—De Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry, demandant l'adoption d'une loi retranchant les clauses 6, 7 et 8 de leur contrat de mariage;

No 59.—De la Cité de Lévis, demandant la ratification de vente des lots 366, 395 et 396 à la Caisse Populaire de Lévis, ainsi qu'une résolution datée du 5 juin 1939;

No 60.—Des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour augmenter le montant à être payé par la cité;

L'honorable M. *Simard*, du comité des Ordres Permanents présente son deuxième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 4 avril, 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 1.—De Dame Grace Wilhelmina Rothwell et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Mlle Grace Catherine Reinauer en celui de McMaster et confirmant une convention d'adoption;

No 2.—De Dame E. S. Meighen, demandant l'adoption d'une loi modifiant les termes d'un acte de donation;

No 3.—De Albert Lagnado, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique du droit dans Québec, après examen;

No 4.—De la ville de la Tuque, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et ratifiant les règlements 272 relatifs à l'évaluation des immeubles de la Brown Corporation, et 273 pour les immeubles de la St. Maurice Power Corp.;

No 5.—De Leslie H. Gault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault;

No 6.—De la municipalité du village de Gatineau et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant les résolutions et validant les contrats entre elles et la Masonite Co. of Canada;

No 7.—De la corporation scolaire de Ste-Monique de Honfleur, demandant l'adoption d'une loi annexant à son territoire la municipalité scolaire de Pointe à la Savanne;

No 8.—De St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montréal, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom corporatif en celui de St. Georges Orthodox Church of Montreal;

No 9.—De Mgr Eug.-C. Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "La Fédération des Guides Catholiques de la Province de Québec";

No 10.—De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 11.—De Gladys Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson;

No 12.—De Milton A. Joseph, demandant l'adoption d'une loi régularisant son stage d'études et autorisant le Barreau de la Province de Québec de lui permettre d'exercer sa profession après examen;

No 13.—Des commissaires d'écoles de la municipalité de Longueuil, demandant l'adoption d'une loi modifiant ses limites;

No 14.—De Phillip Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit, après examen;

No 15.—De Henri Rolland et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Jean-Baptiste Rolland;

No 16.—De Louis Cohen *et vir et alias*, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de famille en celui de "Mescon";

No 17.—De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 18.—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 19.—De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 20.—De la ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 21.—De la corporation de la paroisse de St-Féréol, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution et confirmant le contrat intervenu entre elle et la Quebec Power Company;

No 22.—De la Société des Comptables-Agréés, demandant l'adoption d'une loi abrogeant les sections 11 et 12 de leur incorporation;

No 23.—De la ville de Belœil, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 24.—Du curé et des marguilliers de la fabrique de la paroisse de St-Eustache, demandant l'adoption d'une loi leur conférant certains pouvoirs ;

No 25.—Du révérend Charles-Hector Deslauriers et autres, demandant l'adoption d'une loi érigeant une nouvelle municipalité rurale sous le nom de "Mont Tremblant";

No 26.—De la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 27.—De la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et confirmant un contrat intervenu entre elle et la Donnacona Paper Co.;

No 28.—Des commissaires d'écoles de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la réduction accordée et confirmant le contrat intervenu entre eux et la Donnacona Paper Co.;

No 29.—De la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 30.—De "Roberval-Saguenay Railway Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 31.—De l'Action Sociale Catholique, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 32.—De la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi 1, Geo. VI, chap. 118;

Le tout respectueusement soumis,

GEO.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Carrel* donne avis de la motion suivante :

"Que, dans l'opinion de cette Chambre, le Gouvernement devrait nommer une Commission composée des hommes de science les plus en vue du Canada, chimistes, ingénieurs forestiers, techniciens et experts, avec mission de faire une enquête approfondie sur nos industries forestières. Cette Commission devra renseigner le Gouvernement non seulement sur l'état actuel de ces industries au sein de la province de Québec, mais également sur ce qui passe à ce point de vue dans les autres parties du monde. Elle aurait aussi pour tâche de faire revivre notre industrie naguère florissante du bois de construction;

Que ladite Commission, après avoir fait une étude approfondie, transmette un rapport au Gouvernement qui pourra ainsi coordonner les conclusions de l'enquête pour en faire le programme du Gouvernement, non seulement pour la conservation, la protection et le développement de nos forêts, mais pour favoriser une exploitation pratique et économe de nos industries forestières de façon que Québec puisse concurrencer les autres pays sur les marchés extérieurs;

Que ladite Commission étende ses recherches au nombreux sous-produits fabriqués à l'aide de la pâte de bois en vue de découvrir l'outillage

le plus avantageux auquel nos pulperies pourraient avoir recours pour utiliser nos ressources naturelles d'une façon durable et profitable;

Que ladite Commission ait le pouvoir d'étudier ce problème à fond et soit invitée à recommander au Gouvernement les meilleures méthodes à employer pour alimenter nos industries forestières suffisamment tout en assurant la conservation perpétuelle de nos essences forestières;

Que ladite Commission comprenne un savant, un ingénieur forestier, un technicien de la pulpe et du papier, un commerçant de bois et un économiste possédant une connaissance spéciale dans l'industrie forestière, de la finance et de la capitalisation des pulperies, et que les membres de cette Commission choisissent leur président sans prendre en considération l'allégeance politique;

Que ladite Commission devienne un organisme permanent pour aviser et conseiller le Gouvernement dans une politique visant à faire servir les forêts au bénéfice de tous les contribuables de la Province et non pas seulement dans l'intérêt de quelques particuliers."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures.

L'honorable M. *Simard* parle sur sa motion :

Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de sauvegarder la vie des usagers de la route, en décrétant que sur tout chemin public ouvert à la circulation des automobiles, durant les douze mois de l'année, les véhicules à traction animale devront être munis de lanternes ou de réflecteurs approuvés, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, et l'honorable M. *Scott* propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 122) intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 5 AVRIL 1940

Séance 11 hrs. a. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 61.—De la corporation municipale et des commissaires d'écoles de St-Simon de Drummond, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant un règlement ainsi qu'une résolution;

No 62.—Des Syndics de la paroisse Notre-Dame des Neiges, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à remplacer la répartition actuellement imposée;

No 63.—Du Rév. Cuthbert Fafard, demandant l'adoption d'une loi concernant les testaments de Milles Arzélie et Léonide Bourgouin;

No 64.—De la corporation de la cité de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 260 de la ville;

No 65.—De la corporation du Séminaire de Nicolet, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

L'honorable M. *Simard*, du comité des Ordres Permanents présente son troisième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 5 avril, 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 33.—De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 34.—De Dame Alice Elliott, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane;

No 35.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à dresser un rôle d'évaluation pour fins scolaires et autres fins;

No 36.—Des héritiers et exécuteurs testamentaires de feu Cléophas St-Aubin, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite succession;

No 37.—De la Congrégation des Ursulines de Québec, demandant l'adoption d'une loi d'incorporation;

No 38.—De Millé Ernestine-Georgianna Frappier, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Frappier en celui de Beaudry;

No 39.—De la cité de Shawinigan, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 40.—De la cité de Salaberry, de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 41.—De la ville de St-Laurent, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la ville;

No 42.—De la municipalité scolaire de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à l'évaluation des immeubles de la Brown Corporation;

No 43.—De C.-A. Daviault, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Edouard Hénault;

No 44.—De la Congrégation des Petits Frères Maristes, demandant la modification de la Loi 6, Geo. V;

No 45.—Des syndics de la paroisse de St-Malachie, demandant l'adoption d'une loi modifiant leurs pouvoirs;

No 46.—De St Paul Land Co., demandant l'adoption d'une loi confirmant le titre de certains lots dans la paroisse de Lachine;

No 47.—De la ville de St-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 323 de la ville;

No 48.—De la municipalité du village de Valcourt, demandant l'adoption d'une loi concernant le village;

No 49.—De la ville de Pointe Claire, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 50.—Des légataires de la succession de feu l'Hon. Charles Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession;

No 51.—De Jacques Jolin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des Chirugiens Dentistes à l'admettre à la pratique après examen;

No 52.—De la ville de Noranda, demandant l'adoption d'une loi rétablissant les limites de la ville;

No 53.—De la ville de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 54.—De la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 55.—De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 56.—De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

No 57.—De Démétrius Coulouridès, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau à l'admettre à la pratique du droit;

No 58.—De Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry, demandant l'adoption d'une loi retranchant les clauses 6, 7 et 8 de leur contrat de mariage;

No 59.—De la cité de Lévis, demandant la ratification de vente des lots 366, 395 et 396 à la Caisse Populaire de Lévis, ainsi qu'une résolution datée du 5 juin 1939;

No 60.—Des Écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour augmenter le montant à être payé par la cité.

Le tout respectueusement soumis,

GEO.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des Comptes Contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Le 5 avril 1940.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'une sous-commission composée des honorables MM. Champagne, Du Tremblay, Giroux, Laferté, Nicol, Raymond et Scott, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 14 mars 1940, et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

J. NICOL,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à mercredi, à 2.30 heures, p. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Champagne, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement dans le titre, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement dans le titre, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 10 AVRIL 1940

Séance à 2 hrs 30. p. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Grothé,
Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,
La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 66.—Des commissaires d'écoles du canton Laure "Lac Edouard";

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 67.—De Andrew Tolhurst et autre;

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 68.—De la cité de Grand'Mère;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 69.—De la ville de St-Léonard de Port Maurice;

L'honorable M. *Simard*, du comité des règlements, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 10 avril 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 61.—De la corporation municipale et des commissaires d'écoles de St-Simon de Drummond, demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant un règlement et une résolution du conseil;

No 62.—Des Syndics de la paroisse de Notre-Dame des Neiges, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à remplacer la répartition actuellement imposée;

No 63.—Du Révérend Cuthbert Fafard, demandant l'adoption d'une loi concernant les testaments de Milles Arzélie et Léonide Bourgoin;

No 64.—De la corporation de la cité de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 260 de la cité;

No 65.—De la corporation du Séminaire de Nicolet, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

GEO.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain onze heures a.m.

L'honorable M. *Du Tremblay* reprend le débat sur la motion Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de sauvegarder la vie des usagers de la route, en décrétant que sur tout chemin public ouvert à la circulation des automobiles, durant les douze mois de l'année, les véhicules à traction animale devront être munis de lanternes ou de réflecteurs approuvés, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever et l'honorable M. *Giroux* propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. *Carrel* parle sur sa motion.

“Que, dans l'opinion de cette Chambre, le Gouvernement devrait nommer une Commission composée des hommes de science les plus en vue du Canada, chimistes, ingénieurs forestiers, techniciens et experts, avec mission de faire une enquête approfondie sur nos industries forestières. Cette Commission devra renseigner le Gouvernement non seule-

ment sur l'état actuel de ces industries au sein de la province de Québec, mais également sur ce qui passe à ce point de vue dans les autres parties du monde. Elle aurait aussi pour tâche de faire revivre notre industrie naguère florissante du bois de construction;

Que ladite Commission, après avoir fait une étude approfondie, transmette un rapport au Gouvernement qui pourra ainsi coordonner les conclusions de l'enquête pour en faire le programme du Gouvernement, non seulement pour la conservation, la protection et le développement de nos forêts, mais pour favoriser une exploitation pratique et économe de nos industries forestières de façon que Québec puisse concurrencer les autres pays sur les marchés extérieurs;

Que ladite Commission étende ses recherches au nombreux sous-produits fabriqués à l'aide de la pâte de bois en vue de découvrir l'outillage le plus avantageux auquel nos pulperies pourraient avoir recours pour utiliser nos ressources naturelles d'une façon durable et profitable;

Que ladite Commission ait le pouvoir d'étudier ce problème à fond et soit invitée à recommander au Gouvernement les meilleures méthodes à employer pour alimenter nos industries forestières suffisamment tout en assurant la conservation perpétuelle de nos essences forestières;

Que ladite Commission comprenne un savant, un ingénieur forestier, un technicien de la pulpe et du papier, un commerçant de bois et un économiste possédant une connaissance spéciale dans l'industrie forestière, de la finance et de la capitalisation des pulperies, et que les membres de cette Commission choisissent leur président sans prendre en considération l'allégeance politique;

Que ladite Commission devienne un organisme permanent pour aviser et conseiller le Gouvernement dans une politique visant à faire servir les forêts au bénéfice de tous les contribuables de la Province et non pas seulement dans l'intérêt de quelques particuliers."

L'hon. M. Giroux, propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté son amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

— 3 Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.

— 14 Loi concernant les agents généraux de la Province.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 2) intitulé : "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 9) intitulé : "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111) intitulé : "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Heneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Heneault et Armand Heneault à Georges-Alphonse Daviault", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 11 AVRIL 1940

(Séance à onze heures, a. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Fisher,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau.

Par l'honorable M. *Roy* :
No 70.—De la ville d'Amos.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 66.—Des commissaires d'écoles du canton Laure, demandant l'annexion pour fins scolaires des cantons Trudel, Bickerdike et Gendron;

No 67.—De Andrew Tolhurst et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la Cité de Montréal;

No 68.—De la cité de Grand'Mère, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

No 69.—De la ville de St-Léonard de Port Maurice, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 122) intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, 24 avril.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais* la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 24 AVRIL 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté, orateur*

*Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Daniel,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,*

*Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

No 70.—De la ville d'Amos, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

L'honorable M. *Simard*, du comité des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 24 avril 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 66.—Des commissaires d'écoles du canton Laure, demandant l'autorisation d'annexer pour fins scolaires les territoires des cantons Trudel, Bickerdike et Gendron;

No 67.—De Andrew Tolhurst et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la Cité de Montréal;

No 68.—De la cité de Grand'Mère, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

No 69.—De la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

L'Hon. GEO.-A. SIMARD,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain à 2 hrs 30 p. m.

L'honorable M. *Giroux* reprend le débat ajourné sur la motion:
"Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance
et l'urgence de sauvegarder la vie des usagers de la route, en décrétant que
sur tout chemin public ouvert à la circulation des automobiles, durant les
douze mois de l'année, les véhicules à traction animale devront être munis
de lanternes ou de réflecteurs approuvés, entre une heure après le coucher
du soleil et une heure avant son lever", et l'honorable M. *Thériault* propose
l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 107),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque", informant
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 5)
intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche", pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 6)
intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 18) intitulé: "Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 19) intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 102) intitulé: "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 112) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 118) intitulé: "Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121) intitulé: "Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 125) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 126) intitulé: "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzelie Bourgoïn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Daniel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 144) intitulé: "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 149) intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Charte de la ville de Belœil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 153) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois sur division.
La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 25 AVRIL 1940

Séance à 2 hrs 30 p.m.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

*Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,*

*Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Simard* du comité des Ordres Permanents, présente son sixième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 25 avril 1940.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans le cas suivant:

No 70.—De la ville de Amos, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

L'hon. GEO.-A. SIMARD,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, le 8 mai, 2 hrs 30 p. m.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité".

L'honorable M. *Brais*, propose la deuxième lecture, il est suivi par les Hons. MM. *Chapais*, *Nicol*, *Baribeau*, *Carrel*, *Giroux* et la question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables Messieurs

Brais,
Carrel,
Du Tremblay,
Fisher,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.—13

NON CONTENTS

Les honorables Messieurs

Baribeau,
Bertrand,
Chapais,

Giroux,
Martin.—5

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

La deuxième lecture est résolue affirmativement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

L'honorable M. *Martin*, propose que la Chambre se forme en Comité plénier pour considérer l'amendement suivant:

Le jour de la votation, à la prochaine élection générale provinciale, un referendum devra être tenu pour permettre aux électeurs et aux électrices de cette province de se prononcer sur l'opportunité de maintenir en vigueur ou d'abroger la présente loi.

La question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés ils sont pris comme suit :

CONTENTS

Les honorables Messieurs

Baribeau,
Bertrand,
Chapais,

Giroux,
Martin.—5

NON CONTENTS

Les honorables Messieurs

Brais,
Carrel,
Du Tremblay,
Fisher,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Moreau,
Nicol,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.—13

L'amendement est rejeté.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A six heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eug. Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 13 — 2 Loi modifiant la loi du revenu et de la vérification des comptes.
- 30 — 5 Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 31 — 6 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 24 — 9 Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province
- 27 — 16 Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec.
- 7 — 18 Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.
- 142 — 104 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen.
- 91 — 107 Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.
- 118 — 122 Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval.
- 120 — 135 Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls.
- 119 — 136 Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke.
- 132 — 150 Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.
- 131 — 154 Loi concernant la succession de feu John Dwane.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 8 MAI 1940

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque que cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle
soit ajournée à demain à 2 hrs 30 p. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 22)
intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 105)
intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway*
Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 115) intitulé: "Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de La Société des Comptables Agréés de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 147) intitulé: "Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 158) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 162) intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier, 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 167) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 171) intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail".

L'honorable M. *Brais*, propose la deuxième lecture et l'honorable M. *Chapais*, propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables".

L'honorable M. *Brais*, propose la deuxième lecture et l'honorable M. *Chapais*, propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 9 MAI 1940

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Fisher,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 102) intitulé: "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 112) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 125) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 126) intitulé: "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzelie Bourgoïn" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement par un vote de 9 contre 6 qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est lu une première fois et la deuxième lecture remise à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 144) intitulé: "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Charte de la ville de Belœil" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 153) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lesquel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle
a été renvoyé le bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions
de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la
commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney,
dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite muni-
cipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company
of Canada, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et
qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amen-
dements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lesquel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a
été renvoyé le bill (No 128), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la
fabrique de la paroisse de Saint-Eustache", fait rapport que ledit bill a été
examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec
certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 137), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 111), intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Heneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Heneault et Armand Heneault à Georges-Alphonse Daviault", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lue une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, 14 mai, à 2 hrs 30 p. m.

L'honorable M. *Thériault* reprend le débat ajourné sur la motion "Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de sauvegarder la vie des usagers de la route, en décrétant que sur tout chemin public ouvert à la circulation des automobiles, durant les douze mois de l'année, les véhicules à traction animale devront être munis de lanternes ou de réflecteurs approuvés, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever".

L'honorable M. *Simard*, après avoir déposé sur la Table les résolutions d'un nombre considérable de Corporations qui demandent que l'éclairage des voitures à traction animale soit rendu obligatoire, clos le débat et propose, appuyé par l'honorable M. *Carrel* que ladite motion soit adoptée, la question étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quand à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville LaSalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre. •

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 19), intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal".

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois, et l'honorable M. *Giroux*, propose l'ajournement du débat.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 14 MAI 1940

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur.

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Raymond,
Roy,
Scott,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 155)
intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine",
pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Scott*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 156)
intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est
Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 165)
intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire", pour lequel
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois:

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Chapais* reprend le débat sur la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Chapais* reprend le débat sur la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzelie Bourgoïn".

L'honorable M. *Simard* propose que la deuxième lecture des amendements à ce bill n'ait pas lieu maintenant, mais que le bill soit référé de nouveau au comité des bills privés, et la question d'agrément étant posée la Chambre y acquiesce.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 15 MAI 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.
Raymond.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Du Tremblay* du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, a laquelle a été renvoyé le bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 118) intitulé: "Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 121) intitulé: "Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville LaSalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 147) intitulé: "Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 149) intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 167) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 171) intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 156), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 158), intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à vendredi, 17 mai, à onze heures, a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'honorable M. *Giroux* reprend le débat sur la troisième lecture du bill (No 19), intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal" et propose un amendement.

L'honorable M. *Brais* soulève un point d'ordre allégeant que l'amendement est irrégulier et hors d'ordre.

L'honorable Président réserve sa décision.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 17 MAI 1940

(Séance onze hrs a. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Grothé,
Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 27) intitulé: "Loi amendant la Loi de la voirie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 201) intitulé: "Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Éphrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111) intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Heneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Heneault et Armand Heneault à Georges-Alphonse Daviault", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 158) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'honorable Orateur rend sa décision sur le point d'ordre soulevé par l'honorable M. *Brais*, déclarant irréguliers les amendements soumis par l'honorable M. *Giroux* concernant le bill 19, intitulé: "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal".

A la séance de jeudi, le 9 mai, l'Honorable Leader du gouvernement (M. Philippe *Brais*) ayant proposé la troisième lecture du bill (No 19), "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal", l'Honorable représentant de Wellington (M. Louis-Arthur *Giroux*) proposa que la Chambre se forma en comité plénier pour l'étude et la prise en considération de certains amendements.

Objection ayant été faite à la considération immédiate de cette motion, dont avis n'avait pas été donné au préalable, l'Honorable Conseiller de Wellington donna immédiatement avis qu'il ferait sa proposition à une autre séance.

A la séance de mercredi dernier, le 15 mai, l'assistant-greffier ayant appelé l'item No 2, l'Honorable Leader du gouvernement proposa que le bill No 19, "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal" fût lu une troisième fois.

Ce projet de loi a pour objet d'amender le paragraphe 11 de l'article 654 du Code Municipal, remplacé par l'article 10 de la loi 2 Georges VI, Chapitre 103, en substituant dans la deuxième ligne, aux mots : "qui sont du sexe masculin", les mots : "de l'un ou de l'autre sexe".

L'article 654 en question que l'on désire amender, édicte en partie, ce qui suit :

"Doivent être portés au rôle d'évaluation, en autant de colonnes distinctes et dans l'ordre suivant : 1° Les noms et prénoms des personnes suivantes qui sont du sexe masculin, sujets de Sa Majesté, âgées de vingt et un an révolus et domiciliées dans la municipalité".

L'objet que l'on a en vue par ce bill est donc d'amender la disposition du Code municipal qui prévoit l'inscription au rôle d'évaluation de toutes les personnes qualifiées comme électeurs, d'après la loi électorale, pour qu'il y ait concordance avec la loi qui reconnaît maintenant aux femmes le droit de suffrage.

Avant que la motion de l'Honorable Leader du gouvernement fut soumise à la Chambre, l'Honorable Conseiller de Wellington proposa comme amendement au dit bill les modifications suivantes :

1° "Insérer à la suite de la clause 1, comme clauses 2, 3 et 4, les clauses suivantes :

2° "Le paragraphe 2 de l'article 227 du dit Code municipal est abrogé.

3° "Le paragraphe 2 de l'article 243 du dit Code municipal est abrogé.

4° "Remplacer le mot "fils" partout où il se rencontre dans les articles 244 et 654 du dit Code municipal par le mot "enfants".

2° "La clause 2 devient la clause 5."

Pour plus amples explications, si l'on se réfère à l'article 227 du Code municipal, paragraphe 2, on constate qu'à l'heure actuelle les femmes ne peuvent être mises en nomination pour les charges de maire ou de conseiller ni être élues à ces charges, ni être nommées aux autres charges municipales, ni les occuper.

Quant à l'article 243 du même code, il mentionne que pour être électeur et avoir le droit de voter à l'élection du maire et des conseillers locaux, etc., il faut, entre autres qualifications, être du sexe masculin ou être fille ou veuve.

Enfin, par les amendements projetés aux articles 244 et 654, on veut remplacer partout où il se rencontre, le mot "fils" par le mot "enfants".

L'Honorable Leader du Gouvernement s'objecta à la prise en considération des dits amendements, en prétendant qu'ils étaient irréguliers et hors d'ordre, et au cours du débat, l'Honorable représentant de Bedford (M. Jacob Nicol), appuya les remarques et les prétentions du leader du gouvernement.

Comme l'affaire semblait assez importante, je décidai de prendre la question en délibéré.

J'ai étudié cette dernière soigneusement et attentivement et je me suis référé non seulement aux autorités que l'on m'a citées, savoir au "Règlement Annoté de l'Assemblée Législative de Québec", et à May, "Parliamentary Practice", 11^{ème} édition, mais aussi à ce que dit sur le même sujet Bourinot, dans son volume "Parliamentary Procedure and Practice".

L'article 464 du "Règlement Annoté de l'Assemblée Législative" édicte ce qui suit :

"Un comité plénier peut apporter n'importe quel amendement à un "bill public, pourvu que cet amendement se rattache au sujet du bill ou "soit conforme à une instruction spéciale, et qu'il ne soit ni incompatible "avec le principe qui a été affirmé à la deuxième lecture, ni contraire aux "règlements et aux ordres de la chambre".

May, au volume précité, page 485, s'exprime comme suit :

"Amendments are out of order that are — irrelevant to the bill; "governed by or dependant upon amendments already negatived; incon- "sistent with, or contradictory, to the bill as agreed to by the committee; "offered at a wrong place in the bill or that are tendered to the committee "in a spirit of mockery; and the chairman would decline to put such ques- "tions from the chair".

Bourinot parle dans le même sens, et à la page 333, je lis ce qui suit :

"Amendments to bills also, like amendments to the orders of the day, "must strictly relate to the bill which the house, by its order, has resolved "upon considering".

Ces décisions me paraissent trancher la question, et il ne fait pas de doute, suivant moi, que les amendements proposés sont hors d'ordre. Je pourrais ajouter que le projet de loi qui est maintenant devant la Chambre n'a pas pour objet de donner le droit de vote aux femmes dans le domaine municipal ou scolaire, ce qui donne encore plus de poids aux objections émises par l'Honorable leader du gouvernement et l'Honorable Conseiller de Bedford.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'Honorable Conseiller de Wellington pourrait présenter directement un projet de loi étendant à d'autres domaines le vote des femmes, mais il ne peut le faire par voie d'amendement au bill présentement devant la Chambre, lequel n'a pour but que de préparer le rouage nécessaire à la mise en vigueur de la loi conférant aux femmes le droit de voter.

Pour ces raisons et en m'appuyant sur les autorités plus haut mentionnées, je déclare ces amendements irréguliers et hors d'ordre.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 38) intitulé: "Loi concernant la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle reste ajournée à 2.30 heures cet après-midi, et que cette nouvelle réunion soit une séance distincte.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 17 MAI 1940

(Séance 2 hrs 30 p. m.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à 4 hrs p. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé:
"Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 38) intitulé:
"Loi concernant la cité de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine". informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 17 MAI 1940

(Séance 4 hrs p. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à mercredi, 29 mai.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 31) intitulé :
"Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 38) intitulé :
"Loi concernant la cité de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101),
intitulé : "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant

un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 113), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 137), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 139), intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 140), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A 4.30 de l'après-midi, l'honorable Sir Eug. Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 40 — 10 Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions-collectives de travail.
- 41 — 11 Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables.
- 63 — 13 Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec.
- 53 — 15 Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec.
- 73 — 19 Loi amendant l'article 654 du code municipal.
- 37 — 22 Loi instituant le Conseil supérieur du travail.
- 56 — 23 Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs.
- 25 — 31 Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.
- 77 — 38 Loi concernant la cité de Montréal.
- 144 —101 Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmine Rothwell et Arthur William McMaster de la cité de Westmount.
- 137 —102 Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford.
- 141 —103 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat.
- 127 —105 Loi modifiant la charte de The Roberval and Saguenay Railway Company.
- 136 —106 Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson.
- 81 —110 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 133 —111 Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Héneault, et ratifiant un Acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault.

CHAP.

- 113 —112 Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges.
- 107 —113 Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau dans le comté de Hull et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et Masonite Company of Canada Limited.
- 123 —116 Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec.
- 97 —118 Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda.
- 121—121 Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec.
- 101 —124 Loi modifiant la charte de la ville de LaSalle.
- 139 —125 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
- 143 —126 Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.
- 115 —128 Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache.
- 116 —131 Loi modifiant la loi constituant en corporation St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal et changeant son nom en celui de St. Georges Orthodox Church of Montreal.
- 109 —137 Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power.
- 86 —138 Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnie.
- 102 —139 Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited.

CHAP.

- 103 —140 Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company, Limited.
- 126 —142 Loi modifiant la charte de La Société des Comptables Agréés de la province de Québec.
- 114 —144 Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie.
- 112 —147 Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne.
- 106 —149 Loi modifiant les limites de la municipalité de la paroisse de Longueuil.
- 104 —152 Loi modifiant la charte de la ville de Beloeil.
- 140 —153 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Philip Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
- 129 —155 Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine.
- 74 —156 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 108 —158 Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond.
- 134 —159 Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin.
- 138 —167 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen.
- 128 —170 Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudrau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry.
- 117 —171 Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MÉRCREDI, 29 MAI 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative ne peut accepter les amendements du Conseil législatif à ce bill.

L'honorable M. *Du Tremblay*, propose que le Conseil législatif n'insiste pas sur ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif n'insiste pas sur ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 4), intitulé: "Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 26) intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la Commission des Ecoles catholiques de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 172) intitulé: "Loi validant le règlement No 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier, 1946, pour les établissements industriels de la cité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 20) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé:
"Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 27) intitulé:
"Loi amendant la Loi de la voirie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne

JEUDI, 30 MAI 1940

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Fisher,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, du Comité mixte des deux chambres pour l'administration de la bibliothèque, a l'honneur de soumettre son premier rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

Le 30 mai 1940.

Le Comité mixte des deux Chambres chargé, à la présente session, d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature a l'honneur de soumettre son premier rapport.

L'honorable M. *Laferté* a été élu président de ce Comité, et le greffier du Conseil législatif secrétaire.

Le quorum du Comité a été réduit à cinq de ses membres.

Le Comité est d'avis que le sous-sol de la bibliothèque, où l'on conserve les journaux et des documents parlementaires, devrait être mieux protégé contre les risques d'incendie et que les chambres de ce sous-sol qui ont été enlevées à la bibliothèque devraient lui être rendues afin de permettre une meilleure classification.

Il recommande qu'un nouveau comptoir soit établi pour hâter le service et assurer une surveillance constante des rayons de la bibliothèque

Il émet le vœu que les heures pendant lesquelles la bibliothèque doit rester ouverte, alors que les Chambres soit ajournées, soient les mêmes que les heures auxquelles sont assujettis les fonctionnaires des autres départements.

Il suggère que les articles de la section V du chapitre 3 des Statuts Refondus de 1925 soient modifiés de façon à s'adapter aux besoins des temps présents.

Le Comité a constitué un sous-comité composé des honorables MM. *Chapais, Fisher, Laferté, Sauvé* et de MM. *Casgrain* (Gaspé-Nord) et *Dumoulin*, pour refondre les règlements de la bibliothèque et faire rapport au Comité à la prochaine session.

Le Comité souhaiterait que désormais MM. les Orateurs des deux Chambres fissent parti *ipso facto* du Comité mixte de la bibliothèque.

L'honorable H. LAFERTÉ,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 115) intitulé: "Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'hon. M. *Martin*, propose que ledit bill, au lieu d'être lu maintenant une troisième fois, soit renvoyé à six mois, et la motion est adoptée sur division.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 143), intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzelie Bourgoïn", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 162), intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier, 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, 5 juin à 2 hrs. 30 p.m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 8), intitulé : "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 30), intitulé : "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 120), intitulé : "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 175), intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 202), intitulé : "Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 204), intitulé : "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 20), intitulé : "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques",
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 21), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 27), intitulé: "Loi amendant la Loi de la Voirie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 32), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 4), intitulé: "Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 28), intitulé: "Loi relative à l'expropriation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonne que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N° 36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais* la Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 28), intitulé: "Loi relative à l'expropriation", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 143), intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzelie Bourgoïn", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 162), intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier, 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (N° 133), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Roy, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Roy, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Roy, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Brais la Chambre s'ajourne de nouveau à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A 9.30 p.m., l'honorable Sur Eug. Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 45 — 8 Loi modifiant la loi de la Commission municipale de Québec.
- 20 — 20 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 21 — 21 Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
- 32 — 27 Loi amendant la Loi de la Voirie.
- 71 — 28 Loi relative à l'expropriation.

CHAP.

- 52 — 32 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
84 —114 Loi validant certains règlements de la cité de Sherbrooke.
130 —143 Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn.
92 —162 Loi ratifiant une résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les Commissaires d'écoles de la ville de la Tuque.
98 —165 Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 5 JUIN 1940

Séance 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 11 hrs 30 a. m.

L'honorable M. *Brais*, présente un bill (No "B") intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Brais*, présente un bill (No "C") intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 40) intitulé: "Loi du nantissement agricole", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie) et la Caisse de Remboursement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 160) intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 166) intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 205) intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 6 JUIN 1940

Séance à onze hrs 30 a. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Simard* propose que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que ledit bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés pour plus amples considérations, et la question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés ils sont pris comme suit :

CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard.—9</i>
<i>Marchand,</i>	

NON CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Thériault.—3</i>
<i>Chapais,</i>	

La motion est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 120) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 201) intitulé: "Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Éphrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 205), intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu .

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 169), intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 109), intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 119), intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au 13 juin à 2 hrs 30 p. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'Université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 145) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No "B") intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 160) intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est
posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a
été renvoyé le bill (No 117), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité
des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et
qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amende-
ments, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est
posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle
a été renvoyé le bill (No 172) intitulé: "Loi validant le règlement No 260
de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er
janvier, 1946, pour les établissements industriels de la cité", fait rapport
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que
la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi du nantissement agricole".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 13 JUIN 1940

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Grothé,
Lemieux,
Martin,
Moreau,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à onze hrs 30 a. m. demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109),
intitulé: "Loi concernant la Commission des Ecoles catholiques de Verdun",
informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amende-
ments.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117),
intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", informant
cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 119),
intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook", informant cette Chambre
que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 169),
intitulé "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse popu-
laire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe",
informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amende-
ments.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 172),
intitulé: "Loi validant le règlement No 260 de la cité de Drummondville,

établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier, 1946, pour les établissements industriels de la cité", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 205), intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 34), intitulé: "Loi du salaire minimum", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 43), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 123), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No B), intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 51), intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 14 JUIN 1940

Séance 11 hrs 30 a. m.

Les conseillers législatifs présent sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Lemieux,
Martin,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie) et la Caisse de Remboursement fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Simard*, du comité des bills publics, auquel a été renvoyé le bill (No 204), intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée
et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des dépenses impré-
vues, présente son troisième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES DÉPENSES IMPRÉVUES

Québec, le 14 juin 1940.

La commission nommée pour faire l'examen des comptes courants de
cette Chambre pendant la présente session à l'honneur de présenter son
troisième rapport:

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont
été examinés et trouvés en règle, et que le greffier a dûment rendu compte
de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements effectués
sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif du 1er janvier 1939 au 31 décembre
1939, se sont élevées à \$106,478.08.

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DU TREMBLAY,
Président pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a
été renvoyé le bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de
Salaberry de Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité",

fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 166) intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été de nouveau renvoyé le bill (No 133), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle la été renvoyé le bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 145), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 53), intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 56), intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 57), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 58), intitulé: "Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 59), intitulé: "Loi modifiant le Code civil de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 63), intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 40), intitulé: "Loi du nantissement agricole".

L'honorable M. *Brais*, propose la troisième lecture.

L'honorable M. *Baribeau*, propose que la troisième lecture dudit bill n'ait pas lieu maintenant, mais que la Chambre se forme en comité plénier pour considérer certains amendements à la prochaine séance, amendements dont il donne avis.

Et la question étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, 18 juin à 2 hrs 30 p. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No C), intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'Université de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 145), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne de nouveau à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures p. m., l'honorable Sir Eug. Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 46 — 4 Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation.
- 8 — 17 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 64 — 30 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
- 26 — 36 Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
- 55 — 51 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
- 82 —109 Loi concernant la Commission des Ecoles catholiques de Verdun.
- 83 —117 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 99 —119 Loi relative à la ville de Coaticook.
- 76 —120 Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.
- 86 —127 Loi modifiant la charte de la cité de Granby.
- 124 —129 Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse National d'Economie) et la Caisse de Remboursement.
- 93 —141 Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville.
- 80 —145 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 95 —146 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville.
- 96 —160 Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or.
- 87 —161 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.

CHAP.

- 135 —166 Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.
- 89 —169 Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe.
- 90 —172 Loi amendant la charte de la cité de Drummondville.
- 105 —175 Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.
- 111 —201 Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock.
- 62 —202 Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens.
- 61 —205 Loi des opticiens d'ordonnances.
- 60 —206 Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 18 JUIN 1940

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce soir 8 hrs 30 p. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 26), intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 37), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 43), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 133), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 204), intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 64), intitulé: "Loi amendant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 65), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 66), intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 67), intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 68), intitulé: "Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (No 40), intitulé: "Loi du nantissement agricole".

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Baribeau*, propose la considération de certains amendements, qui sont rejetés par vote de 10 contre 4.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question : Ce bill, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 29), intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 34), intitulé: "Loi du salaire minimum".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 53), intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 56), intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 58), intitulé:
"Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 59), intitulé:
"Loi modifiant le Code civil de la province de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 63), intitulé:
"Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la troisième lecture soit rescindée, et que le bill (No 34), intitulé: "Loi du salaire minimum", soit renvoyé de nouveau en comité plénier pour la prise en considération de certains amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements, sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 18 JUIN 1940

Séance à 8 hrs 30 p. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 123), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt quela Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, [pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain onze heures a. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 57), intitulé:
"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

L'honorable M. *Brais*, proposé la deuxième lecture, la discussion
s'élève, la question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant ap-
pelés ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs

<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Marchand,</i>	<i>Thériault.—12</i>

NON CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Chapais,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Giroux.—4</i>

et résolu dans l'affirmative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 19 JUIN 1940

Séance à onze hrs a. m.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

L'honorable M. *Brais*, propose que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération certains amendements.

L'honorable M. *Giroux*, propose en amendement que la Chambre ne se forme pas en comité plénier, mais que ledit bill soit référé au comité des bills publics.

La question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Chapais,

Giroux,
Martin.—4

NON CONTENTS

Les honorables messieurs :

Brais,
Carrel,
Champagne,
Du Tremblay,
Grothé,
Lemieux,

Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.—11

L'amendement est résolu dans la négative et la motion principale adoptée.

La Chambre se forme en comité plénier et l'honorable M. *Champagne* du comité plénier rapporte que le travail avance et permission lui est donnée de siéger de nouveau au cours de la séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après le comité plénier reprend son travail.

L'honorable M. *Martin* propose que le comité siége demain au lieu d'aujourd'hui, la question d'agrément étant posée la Chambre y acquiesce.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 69), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade de gré à gré ou par expropriation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 64), intitulé : "Loi amendant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 67), intitulé : "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 68), intitulé : "Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 20 JUIN 1940

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Grothé,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures a. m.

L'honorable M. *Giroux*, reprend le débat sur la motion de l'hon. M. *Carrel* "Que, dans l'opinion de cette Chambre, le Gouvernement devrait nommer une Commission composée des hommes de science les plus en vue du Canada, chimistes, ingénieurs forestiers, techniciens et experts, avec mission de faire une enquête approfondie sur nos industries forestières. Cette Commission devra renseigner le Gouvernement non seulement sur l'état actuel de ces industries au sein de la province de Québec, mais également sur ce qui passe à ce point de vue dans les autres parties du monde. Elle aurait aussi pour tâche de faire revivre notre industrie naguère florissante du bois de construction;

Que ladite Commission, après avoir fait une étude approfondie, transmette un rapport au Gouvernement qui pourra ainsi coordonner les conclusions de l'enquête pour en faire le programme du Gouvernement, non seulement pour la conservation, la protection et le développement de nos forêts, mais pour favoriser une exploitation pratique et économe de nos industries forestières de façon que Québec puisse concurrencer les autres pays sur les marchés extérieurs;

Que ladite Commission étende ses recherches au nombreux sous-produits fabriqués à l'aide de la pâte de bois en vue de découvrir l'outillage le plus avantageux auquel nos pulperies pourraient avoir recours pour utiliser nos ressources naturelles d'une façon durable et profitable;

Que ladite Commission ait le pouvoir d'étudier ce problème à fond et soit invitée à recommander au Gouvernement les meilleures méthodes à employer pour alimenter nos industries forestières suffisamment tout en assurant la conservation perpétuelle de nos essences forestières;

Que la dite Commission comprenne un savant, un ingénieur forestier, un technicien de la pulpe et du papier, un commerçant de bois et un économiste possédant une connaissance spéciale de l'industrie forestière, de la finance et de la capitalisation des pulperies, et que les membres de cette Commission choisissent leur président sans prendre en considération l'allégeance politique;

Que ladite Commission devienne un organisme permanent pour aviser et conseiller le Gouvernement dans une politique visant à faire servir les forêts au bénéfice de tous les contribuables de la Province et non pas seulement dans l'intérêt de quelques particuliers".

L'Honorable M. *Carrel* ayant le privilège de clore le débat, propose, appuyé par l'honorable M. *Giroux* que la motion soit adoptée, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 34), intitulé: "Loi du salaire minimum", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 123), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 134), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 33), intitulé: "Loi de la convention collective", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 35), intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 45), intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 61), intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 62), intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 70), intitulé: "Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 72), intitulé: "Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 73), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais* il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 79), intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (No 57), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance, un amendement proposé est rejeté par un vote de 14 contre 1.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois, les voix se divisant comme suit:

CONTENTS

Les honorables Messieurs:

Brais,
Carrel,
Champagne,
Du Tremblay,
Grothé,
Lemieux,

Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.—12

NON-CONTENTS

Les honorables Messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Chapais,

Fisher,
Giroux.—5

Et résolue affirmativement.

La question ce bill sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 64), intitulé: "Loi amendant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 67), intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 65), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 66), intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 69), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne de la Pérade de gré à gré ou par expropriation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 21 JUIN 1940

Séance à onze heures a. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Giroux,

Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 168), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 76), intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 200),
intitulé: "Loi abrogeant la loi 2 George VI, chapitre 37", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 203),
intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat", pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills publics.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général
pour la prise en considération du bill (No 64), intitulé: "Loi amendant
le Code municipal".

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme
en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette
Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier laet, question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 66), intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 69), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne de la Pérade de gré à gré ou par expropriation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 33), intitulé:
"Loi de la convention collective".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 35), intitulé:
"Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 45), intitulé:
"Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 61), intitulé:
“Loi instituant la Régie des services publics”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 62), intitulé:
“Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 70), intitulé:
“Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 72), intitulé: "Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 73), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

L'honorable M. *Giroux* propose appuyé par l'honorable M. *Baribeau*, que la Chambre se forme en comité plénier pour biffer le paragraphe 2 du bill, la question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Chapais,

Giroux,
Thériault.—4

NON CONTENTS

Les honorables messieurs :

Brais,
Carrel,
Champagne,
Lemieux,

Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard.—8

et l'amendement est résolu dans la négative.

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et la motion est adoptée sur même division, mais en sens inverse.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

L'honorable M. *Giroux*, propose appuyé par l'honorable M. *Baribeau*, que la Chambre se forme en comité plénier pour biffer section J du paragraphe 1 du bill, la question étant posée, la Chambre se divise, les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Châpais,

Giroux,
Thériault.—4

NON CONTENTS

Les honorables messieurs :

Brais,
Carrel,
Champagne,
Lemieux,

Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard.—8

et l'amendement est résolu dans la négative.

L'honorable M. *Brais* propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et la motion est adoptée sur même division, mais en sens inverse.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 79), intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel Archange".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée a demain 10 hrs 30 a. m.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI, 22 JUIN 1940

Séance à 10 hrs 30 a. m.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Giroux,

Lemieux,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

Prière.

L'honorable M. *Champagne*, du comité des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 200) intitulé: "Loi abrogeant la loi 2 George VI, chapitre 37", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 203), intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 64), intitulé: "Loi amendant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 50), intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 71), intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 77), intitulé: "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 80), intitulée: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 81), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 83), intitulé: "Loi pour ajourner certaines élections partielles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois, les voix se divisant comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs:

Brais,
Carrel,
Champagne,
Lemieux,
Moreau,

Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.—9

NON CONTENTS

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,

Chapais,
Giroux.—4

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur même division.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 84), intitulé: "Loi concernant le pont David", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 85),
intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", pour lequel elle
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 86),
intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle", pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 88), intitulé: "Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? es tposée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 52), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941 et pour d'autres fins du service public", pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 73), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

A une heure p.m., l'honorable Sir Eugène Fiset, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil Législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée Législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 67 — 26 Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931.
- 47 — 29 Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités.
- 38 — 33 Loi de la convention collective.
- 39 — 34 Loi du salaire minimum
- 29 — 35 Loi relative à la vente des métaux précieux bruts.
- 49 — 37 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 69 — 40 Loi du nantissement agricole.
- 70 — 43 Loi modifiant le Code de procédure civile.
- 22 — 45 Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics.
- 3 — 49 Loi concernant l'Université de Montréal.
- 48 — 50 Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
- 51 — 53 Loi pou l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn.
- 50 — 56 Loi concernant l'Ecole technique de Saint-Hyacinthe.
- 75 — 57 Loi modifiant la chartre de la cité de Montréal.
- 79 — 58 Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal.

Chap.

- 68 — 59 Loi modifiant le Code Civil de la Province de Québec.
- 11 — 61 Loi instituant la Régie des services publics.
- 23 — 62 Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau.
- 5 — 63 Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean.
- 72 — 64 Loi amendant le Code municipal.
- 65 — 65 Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.
- 33 — 66 Loi concernant les ponts de Plessis-Bélair et de Bellefeuille.
- 6 — 67 Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.
- 54 — 68 Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés.
- 35 — 69 Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne de la Péra-
de de gré à gré ou par expropriation.
- 2 — 70 Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière
se terminant le 31 mars, 1941.
- 15 — 71 Loi de l'impôt sur le tabac.
- 12 — 72 Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.
- 43 — 73 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses.
- 42 — 74 Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec.
- 44 — 75 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles.
- 16 — 76 Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.
- 17 — 77 Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations.
- 28 — 78 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 4 — 79 Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel Ar-
change.
- 14 — 80 Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la pro-
vince.

Chap.

- 18 — 81 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
- 9 — 83 Loi pour ajourner certaines élections partielles.
- 36 — 84 Loi concernant le Pont David.
- 19 — 85 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
- 66 — 86 Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle.
- 57 — 88 Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté.
- 85 — 123 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 122 — 133 Loi modifiant la Loi constituant en corporation L'Action Sociale Catholique.
- 125 — 134 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec.
- 94 — 168 Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
- 100 — 176 Loi modifiant la charte de la ville d'Amos.
- 34 — 200 Loi abrogeant la Loi 2 George VI, chapitre 37.
- 58 — 203 Loi modifiant le Code du Notariat.
- 110 — 204 Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

CHAP.

- 1— 52 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Maesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill”.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la vingtième législature de la province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'est particulièrement agréable de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux lois que vous avez adoptées durant cette session qui vient de se terminer.

Des projets de loi d'une grande importance pour toutes les classes de notre population vous ont été soumis au cours de vos délinérations, projets relatifs à l'agriculture, à la colonisation, au commerce et à l'industrie, aux problèmes ouvriers et à certaines questions particulières, entr'autres l'établissement d'agences à l'extérieur de la province. Le suffrage féminin, réclamé depuis si longtemps, est maintenant un fait accompli.

A l'étude de cette législation, vous avez apporté un soin et un discernement conformes aux meilleurs intérêts de notre province, et je forme des vœux pour que ces lois obtiennent tous les bons résultats que vous en attendez.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à la disposition de chacun de nos départements les crédits nécessaires à leur bonne administration.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'incombe de vous remercier de tout le zèle que vous avez déployé dans l'accomplissement de vos devoirs. Je prie la Providence de rendre vos travaux parlementaires fructueux et de répandre ses bienfaits et sa protection sur toute notre population dans les temps difficiles que nous traversons présentement.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

En cette Législative est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX
DU
SOIXANTE-QUINZIÈME VOLUME
DU
JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

4 GEORGE VI, 1940

PREMIÈRE SESSION, VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

A dresse à l'ouverture de la session	5
— en réponse au discours du trône	15
— grossoyée et signée par l'orateur.	15
— présentée à l'hon. Lt-Gouverneur.	16
Ajournement (motion d')	11, 16, 36, 41, 45, 49, 58, 63, 67, 77, 80, 89, 95, 97, 103, 108, 117, 121, 130, 133, 142, 144, 150, 152, 155, 161, 169.
Ajournement à loisir	4, 26, 44, 62, 95, 99, 116, 141, 154, 175
Avis de motion—L'honorable M. Simard	25
“ “ —L'honorable M. Carrel	32
B aribeau, l'honorable M.—propose amendement am. 3ième lect. bill 40	147
B ertrand, l'honorable M.—nomination au Conseil Législatif.	10

Brais, l'honorable M.—Nomination au Conseil Législatif.	3
“ “ —parle sur l'adresse en réponse discours du trône	15
“ “ —Soulève point d'ordre 3ième lect. bill 19	87
“ “ —dépose état statistiques chemins de fer. dépose état des dépenses de chemins de fer. . .	26
“ “ —présent bill (A)	11
“ “ —propose ordre revouqué et 3ième lect. bill 34 rescindée.	150

Bills:—

A—Loi concernant l'Agriculture, 1ère lect. *pro forma*. 11

B—Loi modifiant la Loi des Assurances de Québec.

—Reçu et lu 1ère fois, 118 ; lu 2ième fois, en com. plé. rapporté s. am.,
128 ; lu 3ième fois sur aiv. et voté, 132 ;

C—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.

—Reçu et lu 1ère fois, 118 ; lu 2ième fois, 141 ; en com. plé., rapporté
a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 142.

CHAP.

13— 2—Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes.
—Reçu et lu 1ère fois, 45 ; lu 2ième, 3ième fois et voté, 49 ;
sanctionné, 63.

59— 3—Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 33 ; lu 3ième fois et voté, 41 ;
sanctionné, 45.

46— 4—Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation.
—Reçu et lu 1ère fois, 104 ; lu 2ième fois, 114 ; lu 3ième fois et
voté, 121 ; sanctionné, 143.

30— 5—Loi modifiant la Loi de la pêche.
—Reçu et lu 1ère fois, 51 ; lu 2ième et 3ième fois et voté, 61 ;
sanctionné, 63.

31— 6—Loi modifiant la Loi de la chasse.
—Reçu et lu 1ère fois, 51 ; lu 2ième fois, 52 ; lu 3ième fois et
voté, 60 ; sanctionné, 63.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 45— 8—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 112; sanctionné, 116.
- 24— 9—Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 45; lu 2ième fois sur div., 49; lu 3ième fois sur div. et voté, 58; sanctionné, 63.
- 40— 10—Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives du travail.
—Reçu et lu 1ère fois, 52; lu 2ième fois sur div., 80; lu 3ième fois sur div. et voté, 88; sanctionné, 100.
- 41— 11—Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables.
—Reçu et lu 1ère fois, 52; lu 2ième fois sur div., 80; lu 3ième fois sur div. et voté, 88; sanctionné, 100.
- 78— 12—Loi concernant le budget de la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 25; sanctionné, 26.
- 63— 13—Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 75; lu 2ième fois, 80; lu 3ième fois et voté, 88; sanctionné, 100.
- 10— 14—Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger.
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, en com. plénier, rapporté avec 1 am. dans le titre, am. lu 2 fois et agréé, lu 3ième fois et voté, 41; am. acc. 44; sanctionné, 45.
- 53— 15—Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec.
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 52; lu 3ième fois et voté, 60; sanctionné, 100.
- 27— 16—Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois sur division, 52; lu 3ième fois et voté, 60; sanctionné, 63.
- 8— 17—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 118; lu 2ième fois, 130; lu 3ième fois et voté, 133; sanctionné, 143.
- 7— 18—Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.
—Reçu et lu 1ère fois, 53; lu 2ième fois sur vote noms appelés 13 pour, 5 contre, 61; lu 3ième fois sur div. amendement Martin négatif, vote noms appelés, pour amendement 5, contre 13, voté, 62; sanctionné, 63.

CHAP.—BILLS:—*(Suite)*

- 73— 19—Loi amendant l'article 654 du code municipal.
—Reçu et lu 1ère fois, 53; lu 2ième fois sur div., 67; L'hon. M. Brais propose 3ième lect. et l'hon. M. Giroux propose ajournement du débat, 77; L'hon. Président réserve décision sur point d'ordre soulevé par l'hon. M. Brais que les amendements proposés par l'hon. Giroux sont irréguliers et hors d'ordre, 87; L'hon. Président déclare les amendements irréguliers, 95; ledit bill est lu la 3ième fois sur div. et voté, 95; sanctionné, 100.
- 20— 20—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu 1ère fois, 75; lu 2ième fois sur div., 107; lu 3ième fois sur div. et voté, 114; sanctionné, 116.
- 21— 21—Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois sur div., 107; lu 3ième fois et voté, 114; sanctionné, 116.
- 37— 22—Loi instituant le Conseil supérieur du travail.
—Reçu et lu 1ère fois, 64; lu 2ième fois, 80; lu 3ième fois et voté, 88; sanctionné, 100.
- 56— 23—Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois sur div., 89; lu 3ième fois sur div. et voté, 95; sanctionné, 100.
- 67— 26—Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931.
—Reçu et lu 1ère fois, 105; lu 2ième fois, en com. plé. rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois, 139; voté, 140; am. acc., 145; sanctionné, 176.
- 32— 27—Loi amendant la Loi de la voirie.
—Reçu et lu 1ère fois, 91; lu 2ième fois sur div., 107; lu 3ième fois et voté, 114; sanctionné, 116.
- 71— 28—Loi relative à l'expropriation.
—Reçu et lu 1ère fois, 105; lu 2ième fois, en com. plé. rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 115; am. acc., 115; sanctionné, 116.
- 47— 29—Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités.
—Reçu et lu 1ère fois, 119; lu 2ième fois sur div., 140; lu 3ième fois sur div. et voté, 147; sanctionné, 176.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 64— 30—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; lu 2ième fois, 133; lu 3ième fois et voté, 139; sanctionné, 143.
- 25— 31—Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.
—Reçu et lu 1ère fois, 91; lu 2ième fois sur div., 96; lu 3ième fois et voté, 98; sanctionné, 100.
- 52— 32—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
—Reçu et lu 1ère fois, 91; lu 2ième fois sur div., 108; lu 3ième fois sur div. et voté, 114; sanctionné, 117.
- 38— 33—Loi de la convention collective.
—Reçu et lu 1ère fois, 157; lu 2ième fois sur div., 3ième fois sur div. et voté, 165; sanctionné, 176.
- 39— 34—Loi du salaire minimum.
—Reçu et lu 1ère fois, 132; lu 2ième fois, 147; en com. plé., rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 148; Ordre révoqué et 3ième lect. rescindée, en com. plé. de nouveau, rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 150; am. acc., 157; sanctionné, 176.
- 29— 35—Loi relative à la vente des métaux précieux bruts.
—Reçu et lu 1ère fois, 157; lu 2ième, 3ième fois et voté, 165; sanctionné, 176.
- 26— 36—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.
—Reçu et lu 1ère fois, 105; lu 2ième fois, 115; lu 3ième fois et voté, 121; sanctionné, 143.
- 49— 37—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu 1ère fois, 119; lu 2ième fois, en com. plé. rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 140; am. acc., 145; sanctionné, 176.
- 77— 38—Loi concernant la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 95; lu 2ième fois sur div., 96; lu 3ième fois et voté, 98; sanctionné, 100.
- 39—Loi amendant la Loi des terres et forêts.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 69— 40—Loi du nantissement agricole.
—Reçu et lu 1ère fois, 119; lu 2ième fois sur div., 130; l'hon. M. Baribeau propose com. plé. et amendements dont il donne avis pour 3ième lecture prochaine séance, 139; en com. plé., amendements rejetés 10 à 4, rapporté s. am. lu 3ième fois sur div. et voté, 147; sanctionné, 176.
- 70— 43—Loi modifiant le Code de procédure civile.
—Reçu et lu 1ère fois, 132; lu 2ième fois, en com. plé., rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 141; am. acc., 145; sanctionné, 176.
- 22— 45—Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième, 3ième fois et voté, 165; sanctionné, 176.
- 3— 49—Loi concernant l'Université de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 127; lu 2ième, 3ième fois et voté, 142; sanctionné, 176.
- 48— 50—Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 171; sanctionné, 176.
- 55— 51—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
—Reçu et lu 1ère fois, 119; lu 2ième fois, 130; lu 3ième fois et voté, 133; sanctionné, 143.
- 52—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941, et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 175; sanctionné, 178
- 51— 53—Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième, 3ième fois et voté, 148; sanctionné, 176.
- 50— 56—Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième, 3ième fois et voté, 149; sanctionné, 176.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 75— 57—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième fois sur vote noms appelés 12 à 4, 152; L'hon. M. Brais propose le com. plé., et l'hon. Giroux propose en amendement que le bill soit référé au com. bills publics, amendement négativé et motion principale adoptée sur vote 11 à 4, com. plé., rapporte progrès, de nouveau com. plé., amendement Martin rejeté 14 à 1, rapporté s. am. lu 3ième fois, vote 12 à 5, voté, 150; sanctionné, 176.
- 79— 58—Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième fois sur div., lu 3ième fois sur div. et voté, 149; sanctionné, 176.
- 68— 59—Loi modifiant le Code civil de la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième, 3ième fois et voté, 149; sanctionné, 177.
- 11— 61—Loi instituant la Régie des services publics.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième fois sur div., lu 3ième fois sur div. et voté, 166; sanctionné, 177.
- 23— 62—Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième, 3ième fois et voté, 166; sanctionné, 177.
- 5— 63—Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean.
—Reçu et lu 1ère fois, 138; lu 2ième fois, 149; lu 3ième fois et voté, 150; sanctionné, 177.
- 72— 64—Loi amendant le Code municipal.
—Reçu et lu 1ère fois, 146; lu 2ième fois, 155; en com. plé., rapporte progrès, siègera de nouveau, 160; com. plé., rapporté a. am., 163; am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 164; am. acc., 171; sanctionné, 177.
- 65— 65—Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 146; lu 2ième fois, 160; lu 3ième fois et voté, 164; sanctionné, 177.
- 33— 66—Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille.
—Reçu et lu 1ère fois, 146; lu 2ième fois sur div., 161; lu 3ième fois sur div. et voté, 164; sanctionné, 177.

CHAP.—BILLS:—(*Suite*)

- 6— 67—Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 146; lu 2ième fois, 155; lu 3ième fois et voté, 160; sanctionné, 177.
- 54— 68—Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés.
—Reçu et lu 1ère fois, 146; lu 2ième, 3ième fois et voté, 155; sanctionné, 177.
- 35— 69—Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation.
—Reçu et lu 1ère fois, 154; lu 2ième fois sur div., 161; lu 3ième fois sur div. et voté, 164; sanctionné, 177.
- 2— 70—Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième, 3ième fois et voté, 166; sanctionné, 177.
- 15— 71—Loi de l'impôt sur le tabac.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 171; sanctionné, 177.
- 12— 72—Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième, 3ième fois et voté, 167; sanctionné, 177.
- 43— 73—Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses.
—Reçu et lu 1ère fois, 158; lu 2ième fois sur div. 167; lu 3ième fois et voté, 167; sanctionné, 177.
- 42— 74—Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 159; lu 2ième fois sur div. L'hon. Giroux propose com. plé. pour biffer paragraphe du bill, motion négative sur vote appelé 8 à 4, 3ième lect. sur même div. et voté, 168; sanctionné, 177.
- 44— 75—Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles.
—Reçu et lu 1ère fois, 159; lu 2ième fois sur div. L'hon. Giroux propose com. plé. pour biffer section I du paragraphe 1 du bill au lieu de sa 3ième lect. amendement rejeté et le bill est lu la 3ième fois sur le même vote de l'am. 8 à 4, voté, 169; sanctionné, 177.
- 16— 76—Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 162; sanctionné, 177;

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 17— 77—Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations.
—Reçu et lu 1ère fois, 171; lu 2ième, 3ième fois et voté, 172; sanctionné, 177.
- 28— 78—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 162; lu 2ième, 3ième fois et voté, 163; sanctionné, 177.
- 4— 79—Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange.
—Reçu et lu 1ère fois, 159; lu 2ième, 3ième fois et voté, 169; sanctionné, 177.
- 14— 80—Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois sur div., lu 3ième fois et voté, 172; sanctionné, 177.
- 18— 81—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 172; sanctionné, 178.
- 9— 83—Loi pour ajourner certaines élections partielles.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur vote appelé 9 à 4. lu 3ième fois sur même division et voté, 173; sanctionné, 178.
- 36— 84—Loi concernant le pont David.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, 173; lu 3ième fois et voté, 174; sanctionné, 178.
- 19— 85—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois sur div., lu 3ième fois et voté, 174; sanctionné, 178.
- 66— 86—Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 174; sanctionné, 178.
- 57— 88—Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 175; sanctionné, 178.
- 144—101—Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 53; rapporté a. am. am. lus 2 fois et agrées, lu 3ième fois et voté, 71; am. acc., 99; sanctionné, 100.

 CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 137—102—Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 53;
rapporté s. am. lu 3ième fois et voté, 68; sanctionné, 100.
- 141—103—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre
Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 34;
rapporté s. am. lu 3ième fois et voté, 60; sanctionné, 100.
- 142—104—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province
de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses
membres, après examen.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 34;
rapporté s. am. lu 3ième fois et voté, 47; sanctionné, 63.
- 127—105—Loi modifiant la charte de *The Roberral and Saguenay Railway
Company*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des chemins de fer,
64; rapporté s. am. lu 3ième fois et voté, 81; sanctionné, 100.
- 136—106—Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 65;
rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 84; am. acc. 92; sanctionné, 100.
- 91—107—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.
—Reçu et lu 1ère fois, 34; lu 2ième fois et renv. com. des bills
privés, 35; rapporté a. am. am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième
fois et voté, 48; am. acc. 51; sanctionné, 63.
- 82—109—Loi concernant la Commission des Ecoles catholiques de Verdun.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 105;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 126; am. acc., 131; sanctionné, 143.
- 81—110—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu 1ère fois, 53; lu 2ième fois et renv. com. des bills
privés, 54; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 71;
lu 3ième fois et voté, 72; am. acc., 92; sanctionné 100.
- 133—111—Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de
feu Edouard Heneault, et ratifiant un acte de vente-
cession de droits successifs par Thérèse Heneault et Armand
Heneault à Georges-Alphonse Daviault.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 45;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 74; am. acc. 92; sanctionné, 100.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 113—112—Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 54; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 68; sanctionné, 101.
- 107—113—Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 54; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 72; am. acc., 99; sanctionné, 101.
- 84—114—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 87; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 111; am. acc., 116; sanctionné, 117.
- 115—Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 65; L'hon. M. Martin propose que le bill au lieu d'être lu maintenant une 3ième fois, soit renvoyée à six mois, et la motion est adoptée sur div., 110.
- 123—116—Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 75; lu 2ième fois et renv. com. des bills privés, 76; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 81; sanctionné, 101.
- 83—117—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 105; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 129; am. acc., 131; sanctionné, 143.
- 97—118—Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 54; rapporté s. am. lu 3ième fois et voté, 82; sanctionné, 101.
- 99—119—Loi relative à la ville de Coaticook.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 106; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 126; am. acc., 131; sanctionné, 143.

CHAP.—BILLS:—*(Suite)*

76—120—Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; lu 2ième fois et renv. com. des bills privés, 113; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 123; sanctionné, 143.

121—121—Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 55; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 82; sanctionné, 101.

118—122—Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 35; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 47; sanctionné, 63.

85—123—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 132; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 151; am. acc., 157; sanctionné, 178.

101—124—Loi modifiant la charte de la ville LaSalle.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 76; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 82; sanctionné, 101.

139—125—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 55; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 69; sanctionné, 101.

143—126—Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 55; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 69; sanctionné, 101.

88—127—Loi modifiant la charte de la cité de Granby.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 106; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 123; sanctionné, 143.

115—128—Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache.
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 55; renv. com. bills privés, 56; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 72; lu 3ième fois et voté, 73; am. acc. 92; sanctionné, 101.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 124—129—Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 119; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 134; sanctionné, 143.
- 130—Loi concernant la fabrication et la distribution de produits de la boulangerie.
—Retiré : Voir P. V. ass. Lég. août 16-1940.
- 116—131—Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 56; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 69; sanctionné, 101.
- 132—Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique de Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean.
—Retiré : Voir P. V. Ass. Lég., avril 26-1940.
- 122—133—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 116; rapporté s. am., l'hon. M. Simard propose que ledit rapport ne soit pas adopté, mais que ledit bill soit de nouveau référé au com. bills privés, motion résolue affirmativement sur vote 9 pour 3 contre, 122; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 136; am. acc., 145; sanctionné, 178.
- 125—134—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec.
—Reçu et lu 1ère fois, 78; lu 2ième fois et renv. com. des bills privés, 79; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 128; lu 3ième fois et voté, 129; am. acc., 157; sanctionné, 178.
- 120—135—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 35; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 47; sanctionné, 63.
- 119—136—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 36; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 47; sanctionné, 63.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 109—137—Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 56; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, am. acc. 99; sanctionné, 101.
- 86—138—Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 65; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 84; am. acc. 92; sanctionné, 101.
- 102—139—Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 56; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 73; lu 3ième fois et voté, 74; am. acc. 99; sanctionné, 101.
- 103—140—Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 57; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 74; lu 3ième fois et voté, 75; am. acc. 99; sanctionné, 102.
- 93—141—Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 106; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 123; sanctionné, 143.
- 126—142—Loi modifiant la charte de La Société des Comptables Agréés de la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 65; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 90; sanctionné, 102.
- 130—143—Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoin et demoiselle Arzelie Bourgoin.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 57; rapporté s. am. en com. plénier, rapporté a. i. amendement, sur vote de 9 contre 6, am. lu 1ère fois, 70; L'hon. M. Simard propose que la 2ième lect. de l'am. n'ait pas lieu, et ledit bill est referé de nouveau au com. bills privés, 80; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois sur div. et voté, 111; am. acc., 116; sanctionné, 117.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 114—144—Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 57; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 70; sanctionné, 102.
- 80—145—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 127; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 137; am. acc., 142; sanctionné, 143.
- 95—146—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 66; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 85; L'Ass. Lég. informe le Conseil qu'elle ne peut accepter les amendements à ce bill, et le Conseil n'insiste pas, 104; sanctionné, 143.
- 112—147—Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et env. com. bills privés, 66; rapporté s. am. 82; lu 3ième fois et voté, 83; sanctionné, 102.
- 106—149—Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.
—Reçu et lu 1ère fois, 57; lu 2ième fois et renv. com. bills privés, 58; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 83; sanctionné, 102.
- 132—150—Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 36; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 48; sanctionné, 63.
- 151—Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française.
—Retiré. Voir Procès-Verbaux, Ass. Lég. No 37, mercredi, 29 mai 1940.
- 104—152—Loi modifiant la Charte de la ville de Beloeil.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 58; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté; 70; sanctionné, 102.
- 140—153—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 58; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 71; sanctionné, 102.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 131—154—Loi concernant la succession de feu John Dwane.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. des bills privés, 36;
rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 48; sanctionné, 63.
- 129—155—Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 79;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 90; lu 3ième fois
et voté, 91; am. acc., 97; sanctionné, 102.
- 74—156—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 79;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 85; am. acc., 99; sanctionné, 102.
- 157—Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter
les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham.
- 108—158—Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une
résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de
Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 66;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 86; am. acc., 92; sanctionné, 102.
- 134—159—Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 76;
rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et
voté, 86; am. acc., 92; sanctionné, 102.
- 96—160—Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire
catholique de Val d'Or.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 120;
rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 128; sanctionné, 143.
- 87—161—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield
et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 127;
rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 136; sanctionné, 143.
- 92—162—Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier, 1940, par les
commissaires d'écoles de la ville de La Tuque.
—Reçu et lu 1ère fois, 66; lu 2ième fois et renv. com. bills privés,
67; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois
et voté, 112; am. acc., 116; sanctionné, 117.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 163—Loi concernant le village de Valcourt.
- 164—Loi ratifiant le règlement No 323 nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme.
- 98—165—Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 79; rapporté, s. am., lu 3ième fois et voté, 110; sanctionné, 117.
- 135—166—Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 120; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 136; sanctionné, 144.
- 138—167—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démètrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 67; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 83; sanctionné, 102.
- 94—168—Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 127; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois, 154; voté, 155; am. acc., 162; sanctionné, 178.
- 89—169—Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 106; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 125; am. acc., 131; sanctionné, 144.
- 128—170—Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 76; rapporté a. am., am., lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 87; am. acc., 92; sanctionné, 102.
- 117—171—Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 67; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 83; sanctionné, 102.
- 90—172—Loi validant le règlement No 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier, 1946, pour les établissements industriels de la cité.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 107; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 129; lu 3ième fois et voté, 130; am. acc., 132; sanctionné, 144.

CHAP.—BILLS:—(Suite)

- 173—Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure dans le comté de Québec.
—Rejeté. P. V., Ass. Lég.
- 105—175—Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 113; rapporté s. am., 123; lu 3ième fois et voté, 124; sanctionné, 144.
- 100—176—Loi modifiant la charte de la ville d'Amos.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills privés, 120; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, lu 3ième fois et voté, 137; am. acc., 145; sanctionné, 178.
- 34—200—Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 37.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 163; rapporté s. am., lu 3ième fois sur div. et voté, 170; sanctionné, 178.
- 111—201—Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Éphrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 91; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 124; sanctionné, 144.
- 62—202—Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 113; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 124; sanctionné, 144.
- 58—203—Loi modifiant le Code du notariat.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 163; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 170; sanctionné, 178.
- 110—204—Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 113; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 134; lu 3ième fois et voté, 135; am. acc., 146; sanctionné, 178.
- 61—205—Loi des opticiens d'ordonnances.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 120; rapporté a. am., am. lus 2 fois et agréés, 124; lu 3ième fois et voté, 125; am. acc., 132; sanctionné, 144.
- 60—206—Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois et renv. com. bills publics, 121; rapporté s. am., lu 3ième fois et voté, 125; sanctionné, 144.

BILLS:—(Suite)

Carrel, l'Hon. M.—seconde motion discours du trône	15
“ “ —président com. salle de lecture	22
“ “ —donne avis de motion.	32
“ “ —parle sur motion	43
“ “ —propose appuyé par l'hon. Giroux que la motion soit adoptée, la Chambre y acquiesce sur div.	157

Champagne, l'Hon. M.—Prés. com. bills publics	23
---	----

Chapais, l'Hon. M.—parle sur l'adresse en réponse au discours du trône.	15
“ “ —ajourne débat bill 10	67
“ “ —ajourne débat bill 11	67

COMITÉS DE LA CHAMBRE:

—BIBLIOTHÈQUE, app. et mess. à l'Assemblée lég.	14
mess. de l'Assemblée lég.	24

—BILLS PRIVÉS, app.	15
1er rapport, l'hon. M. Laferté, Prés.	23

—BILLS PUBLICS, app	15
1er rapport, l'hon. M. Champagne, Prés.	23

—CHEMINS DE FER, app.	15
1er rapport, l'hon. M. Du Tremblay	22

—COMPTES CONTINGENTS, app.	14
1er rapport, l'hon. M. Nicol, Prés.	24
2ième rapport	40
3ième rapport	135

—IMPRESSIONS, app.	14
mess. de l'Assemblée lég.	18

—MIXTE DES DEUX CHAMBRES, app. Conseil (Bibliothèque).	14
App. Assemblée lég. (Bibliothèque).	24

—ORDRES PERMANENTS, concernant pétitions, app	14
“ “ 1er rapport, l'hon. M. Simard, Prés.	21
“ “ 2ième “ “ “ “	29
“ “ 3ième “ “ “ “	37
“ “ 4ième “ “ “ “	42
“ “ 5ième “ “ “ “	50
“ “ 6ième “ “ “ “	59

COMITÉ:—(Suite)

—SALLE DE LECTURE, app.	14
1er rapport, l'hon. M. Carrel.	22
—USAGES, COUTUMES ET PRIVILÈGES, app.	11

CONVOCATION	1
-----------------------	---

DÉBOURSÉS DU CONSEIL:

—état déposé et renv. com. Comptes Contingents.	26
--	----

STATISTIQUES ET DÉPENSES, Chemins de fer, déc. 1938.	
—état déposé, l'hon. M. Brais.	26

Discours du trône prononcé à l'ouverture de la session.	5, 6, 7, 8
" rapporté et impression ordonnée.	11
" prise en considération proposée.	11
" adresse en réponse, résolue, grossoyée, signée et présentée à l'Hon. Lt-Gouverneur	15, 16
" prononcée à la prorogation.	179

Du Tremblay, l'Hon. M.—Prés. com. chemins de fer.	22
—parle sur adresse en réponse au discours du trône.	15
" " —reprend débat sur la motion de l'hon. Simard	43

Etat des dépenses et Statistiques des chemins de fer (1938)	26
" " déboursés du Conseil lég.	26

Fisher, l'Hon. M.—Nomination au Conseil Lég.	8
--	---

Groux, l'Hon. M.—parle sur adresse en réponse au discours du trône	15
" " —ajourne débat sur la motion de l'hon. Carrel.	44
" " —reprend débat ajourné sur la motion de l'Hon. Simard.	51
" " —parle sur 2ième lect. bill 18	61
" " —propose ajournement 3ième lect. bill 19.	77
" " —reprend débat et propose amendements, et l'Hon. M. Brais soulève point d'ordre qu'ils sont irréguliers	87
" " —propose que le bill 57 ne soit pas considéré en com. plé., mais qu'il soit référé au com. bills publics.	153
" " —reprend débat sur motion de l'Hon. Carrel.	156
" " —seconde la motion qui est adoptée sur division.	157
" " —propose com. pl. bill 74.	167
" " —propose com. pl. bill 75.	168

Imprimeur du Roi—(rapport de l')	16
Laferté, l'Hon. M.—Voir Orateur.	
Lieutenant-gouverneur, (le)—prononce discours du trône	5, 6, 7, 8
“ “ —message portant rapport de l'Imprimeur du Roi	16
“ “ —sanction des bils, 26, 45, 63, 103, 117, 144, 178.	
“ “ —discours de prorogation	179
Nicol, l'Hon. M.—Prés. com. comptes contingents app.	14
“ “ —1er rapport	24
“ “ —2ième “	40
“ “ —3ième “	135
rateur, l'Hon. M.—Commission de nomination comme tel à la prési- dence du Conseil Législatif	2
“ “ —fait rapport discours du trône	11
“ “ —produit message du Lt-gouverneur transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi	16
“ “ —réserve sa décision du point d'ordre soulevé par l'hon. M. Brais sur la régularité des amende- ments proposés par l'hon. M. Giroux, 3ième lect. bill 19	87
“ “ —rend sa décision, Voir dernières pages <i>Index</i> et	92
“ “ —Prés. com. bills privés, app.	15
“ “ 1er rapport	23
“ “ —Prés. et 1er rapport com. mixte bibliothèque.	109
Ouverture de la session	1

PÉTITIONS:

- N° 1—De Dame Grace Wilhelmina Rothwell et autre;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 2—De Dame E. S. Meighen;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 3—De Albert Lagnado;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 4—De la ville de La Tuque;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 5—De Leslie H. Gault et autres;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 6—De la municipalité du village de Gatineau et autre;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 7—De La Corporation scolaire de Ste-Monique de Honfleur;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 8—De St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 9—De Mgr Eugène Laflamme et autres;
—Présentée, 12; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 10—De la cité de Verdun;
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 11—De Gladys Wilson;
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 12—De Milton A. Joseph;
—Présentée, 13; lue, 19; rapportée, 30.
- N° 13—Des Commissaires d'écoles Municipalité de Longueuil;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 30.
- N° 14—De Phillip Joseph;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 15—De Henri Rolland et autres;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 16—De Louis Cohen et vir. et alias;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 17—De la Ville LaSalle;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 18—De la cité de Lachine;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 19—De la cité de Sherbrooke;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 20—De la ville de Farnahm;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 21—De la corporation de la paroisse de St-Féréol;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 22—De la Société des Comptables Agréés;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 23—De la Ville de Belœil;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 24—Du curé et marguilliers de la paroisse de St-Eustache;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 25—Du Rév. Charles-Hector Deslauriers et autres;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 26—De la cité de Granby;
—Présentée, 13; lue, 20; rapportée, 31.
- N° 27—De la corporation municipale de la ville de Donnacona;
—Présentée, 13; lue, 21; rapportée, 31.
- N° 28—Des commissaires d'écoles de la ville de Donnacona;
—Présentée, 13; lue, 21; rapportée, 32.
- N° 29—De la société St-Jean-Baptiste de Montréal et autre;
—Présentée, 13; lue, 21; rapportée, 32.
- N° 30—De Roberval-Saguenay Railway Company;
—Présentée, 14; lue, 21; rapportée, 32.
- N° 31—De l'Action Sociale Catholique;
—Présentée, 14; lue, 21; rapportée, 32.
- N° 32—De la ville de Coaticook;
—Présentée, 14; lue, 21; rapportée, 32.
- N° 33—De la ville de Victoriaville;
—Présentée, 17; lue, 27; rapportée, 38.
- N° 34—De Dame Alice Elliott;
—Présentée, 17; lue, 27; rapportée, 38.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 35—De la commission des écoles catholiques de Verdun;
—Présentée, 17; lue, 27; rapportée, 38.
- N° 36—Des héritiers et exécuteurs testamentaires de feu Cléophas St-Aubin;
—Présentée, 17; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 37—De la Congrégation des Ursulines de Québec;
—Présentée, 17; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 38—De Mlle Ernestine-Georgiana Frappier;
—Présentée, 17; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 39—De la cité de Shawinigan;
—Présentée, 17; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 40—De la cité de Salaberry de Valleyfield;
—Présentée, 17; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 41—De la Ville St-Laurent;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 42—De la municipalité scolaire de la ville de La Tuque;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 43—De C.-A. Daviault;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 38.
- N° 44—De la Congrégation des Petits Frères Maristes;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 45—Des Syndics de la paroisse de St-Malachie;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 46—De St. Paul Land Company;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 47—De la ville de St-Jérôme;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 48—De la municipalité du village de Valcourt;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 49—De la ville de Pointe Claire;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.

PÉTITIONS:—*(Suite)*

- N° 50—Des légataires de la succession de feu l'hon. Charles Wilson;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 51—De Jacques Jolin;
—Présentée, 18; lue, 28; rapportée, 39.
- N° 52—De la ville de Noranda;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 53—De la ville de Val d'Or;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 54—De la ville de Rouyn;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 55—De la cité de Québec;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 56—De la cité des Trois-Rivières;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 57—De Démétrius Coulouridès;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 58—De Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 39.
- N° 59—De la cité de Lévis;
—Présentée, 18; lue, 29; rapportée, 40.
- N° 60—Des Écoles Catholiques de Montréal;
—Présentée, 19; lue, 29; rapportée, 40.
- N° 61—De la corporation municipale et com. d'écoles St-Simon de Drummond;
—Présentée, 27; lue, 37; rapportée, 43.
- N° 62—Des Syndics de la paroisse Notre-Dame des Neiges;
—Présentée, 27; lue, 37; rapportée, 43.
- N° 63—Du Révérend Cuthbert Fafard;
—Présentée, 27; lue, 37; rapportée, 43.
- N° 64—De la corporation de la cité de Drummondville;
—Présentée, 27; lue, 37; rapportée, 43.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 65—De la corporation du Séminaire de Nicolet;
—Présentée, 27; lue, 37; rapportée, 43.

N° 66—Des commissaires d'écoles Municipalité canton Laure ;
—Présentée, 42; lue, 46; rapportée, 50.

N° 67—De Andrew Tolhurst et autres;
—Présentée, 42; lue, 46; rapportée, 50.

N° 68—De la cité de Grand'Mère;
—Présentée, 42; lue, 46; rapportée, 51.

N° 69—De la ville de St-Léonard de Port-Maurice;
—Présentée, 42; lue, 46; rapportée, 51.

N° 70—De la ville d'Amos;
—Présentée, 50; lue, 50; rapportée, 59.

Règle, 38 suspendue— 25, 33, 34, 35, 36, 41, 45, 48, 49, 51, 52, 53, 54,
55, 56, 57, 58, 61, 64, 65, 66, 67, 71, 72, 73, 74, 76, 79,
84, 85, 86, 87, 90, 91, 105, 106, 107, 111, 112, 113,
114, 115, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 129, 130, 132,
134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 149, 150,
151, 154, 155, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169,
171, 172, 173, 174, 175.
“ , 48 “ —17, 27, 42, 46.

Réponse au discours du trône 15

Sanctions des bills 26, 45, 63, 103, 117, 144, 178

Session—Ouverture 1
“ —Prorogation. 179

Simard, l'Hon. M.—Prés. des Ordres Permanents. 14
“ “ —donne avis de motion 25
“ “ —parle sur sa motion 33
“ “ —termine débat et propose appuyé par l'hon. M.
Carrel que la motion soit adoptée et la Chambre
y acquiesce sur division 75
“ “ —propose que le rapport du comité (bill 133) ne soit
pas reçu, mais que bill soit renv. com. bills pri-
vés, motion résolue affirmative sur vote noms
appelés. 122

PÉTITIONS:—*(Suite)*

Statistiques des chemins de fer	26
Scott, l'Hon. M.—Ajourne débat	33
Thériault, l'Hon. M.—Ajourne débat	51
“ “ —reprend débat	75

VOTES, noms appelés.	61, 62, 122, 152, 153, 159, 167, 168, 173..
2ième lect. sur div.....	58, 67, 80, 89, 96, 107, 108, 130, 140, 149, 161, 167, 168, 172, 174.
3ième lect. sur div.....	88, 95, 114, 132, 147, 149, 164, 165, 166.

DÉCISION

de

L'HONORABLE HECTOR LAFERTÉ

PRÉSIDENT DU

CONSEIL LÉGISLATIF

Séance à 2 hrs 30 p. m.

Vendredi, 17 mai 1940.

A la séance de jeudi, le 9 mai, l'Honorable Leader du gouvernement (M. Philippe *Brais*) ayant proposé la troisième lecture du bill (No 19), "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal", l'Honorable représentant de Wellington (M. Louis-Arthur *Giroux*) proposa que la Chambre se forma en comité plénier pour l'étude et la prise en considération de certains amendements.

Objection ayant été faite à la considération immédiate de cette motion, dont avis n'avait pas été donné au préalable, l'Honorable Conseiller de Wellington donna immédiatement avis qu'il ferait sa proposition à une autre séance.

A la séance de mercredi dernier, le 15 mai, l'assistant-greffier ayant appelé l'item No 2, l'Honorable Leader du gouvernement proposa que le bill No 19, "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal" fût lu une troisième fois.

Ce projet de loi a pour objet d'amender le paragraphe 11 de l'article 654 du Code Municipal, remplacé par l'article 10 de la loi 2 Georges VI, Chapitre 103, en substituant dans la deuxième ligne, aux mots: "qui sont du sexe masculin", les mots: "de l'un ou de l'autre sexe".

L'article 654 en question que l'on désire amender, édicte en partie, ce qui suit:

"Doivent être portés au rôle d'évaluation, en autant de colonnes "distinctes et dans l'ordre suivant : 11° Les noms et prénoms des personnes suivantes qui sont du sexe masculin, sujets de Sa Majesté, âgées de "vingt et un an révolus et domiciliées dans la municipalité".

L'objet que l'on a en vue par ce bill est donc d'amender la disposition du Code municipal qui prévoit l'inscription au rôle d'évaluation de toutes les personnes qualifiées comme électeurs, d'après la loi électorale, pour qu'il y ait concordance avec la loi qui reconnaît maintenant aux femmes le droit de suffrage.

DÉCISION:—(Suite)

Avant que la motion de l'Honorable Leader du gouvernement fut soumise à la Chambre, l'Honorable Conseiller de Wellington proposa comme amendement au dit bill les modifications suivantes :

1° "Insérer à la suite de la clause 1, comme clauses 2, 3 et 4, les clauses suivantes :

2° "Le paragraphe 2 de l'article 227 du dit Code municipal est abrogé

3° "Le paragraphe 2 de l'article 243 du dit Code municipal est abrogé.

4° "Remplacer le mot "fils" partout où il se rencontre dans les articles 244 et 654 du dit Code municipal par le mot "enfants".

2° "La clause 2 devient la clause 5."

Pour plus amples explications, si l'on se réfère à l'article 227 du Code municipal, paragraphe 2, on constate qu'à l'heure actuelle les femmes ne peuvent être mises en nomination pour les charges de maire ou de conseiller ni être élues à ces charges, ni être nommées aux autres charges municipales, ni les occuper.

Quant à l'article 243 du même code, il mentionne que pour être électeur et avoir le droit de voter à l'élection du maire et des conseillers locaux, etc., il faut, entre autres qualifications, être du sexe masculin ou être fille ou veuve.

Enfin, par les amendements projetés aux articles 244 et 654, on veut remplacer partout où il se rencontre, le mot "fils" par le mot "enfants".

L'Honorable Leader du Gouvernement s'objecta à la prise en considération des dits amendements, en prétendant qu'ils étaient irréguliers et hors d'ordre, et au cours du débat, l'Honorable représentant de Bedford (M. Jacob Nicol), appuya les remarques et les prétentions du leader du gouvernement.

Comme l'affaire semblait assez importante, je décidai de prendre la question en délibéré.

J'ai étudié cette dernière soigneusement et attentivement et je me suis référé non seulement aux autorités que l'on m'a citées, savoir au "Règlement Annoté de l'Assemblée Législative de Québec", et à May, "Parliamentary Practice", 11ième édition, mais aussi à ce que dit sur le même sujet Bourinot, dans son volume "Parliamentary Procedure and Practice".

L'article 464 du "Règlement Annoté de l'Assemblée Législative" édicte ce qui suit :

"Un comité plénier peut apporter n'importe quel amendement à un "bill public, pourvu que cet amendement se rattache au sujet du bill ou "soit conforme à une instruction spéciale, et qu'il ne soit ni incompatible

DÉCISION:—(Suite)

“avec le principe qui a été affirmé à la deuxième lecture, ni contraire aux règlements et aux ordres de la chambre”.

May, au volume précité, page 485, s'exprime comme suit :

“Amendments are out of order that are — irrelevant to the bill; governed by or dependant upon amendments already renegatived; inconsistent with, or contradictory, to the bill as agreed to by the committee; offered at a wrong place in the bill or that are tendered to the committee in a spirit of mockery; and the chairman would decline to put such questions from the chair”.

Bourinot parle dans le même sens, et à la page 333, je lis ce qui suit:

“Amendments to bills also, like amendments to the orders of the day, must strictly relate to the bill which the house, by its order, has resolved upon considering”.

Ces décisions me paraissent trancher la question, et il ne fait pas de doute, suivant moi, que les amendements proposés sont hors d'ordre. Je pourrais ajouter que le projet de loi qui est maintenant devant la Chambre n'a pas pour objet de donner le droit de vote aux femmes dans le domaine municipal ou scolaire, ce qui donne encore plus de poids aux objections émises par l'Honorable leader du gouvernement et l'Honorable Conseiller de Bedford.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'Honorable Conseiller de Wellington pourrait présenter directement un projet de loi étendant à d'autres domaines le vote des femmes, mais il ne peut le faire par voie d'amendement au bill présentement devant la Chambre, lequel n'a pour but que de préparer le rouage nécessaire à la mise en vigueur de la loi conférant aux femmes le droit de voter.

Pour ces raisons et en m'appuyant sur les autorités plus haut mentionnées, je déclare ces amendements irréguliers et hors d'ordre.
